

PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 02 avril 2025

Délibération

PNMM_del_cdg_2025_02_Approbation_Rapport_Activite_2024

Portant sur

Approbation du rapport d'activité du Parc naturel marin de Mayotte 2024

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R334-33-8°

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité (OFB),

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par le conseil de gestion le 14 décembre 2012 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 10 juillet 2013,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Considérant que le quorum est atteint et après avoir valablement délibéré, adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte approuve le rapport d'activité 2024 à l'unanimité.

Article 2 :

Le directeur général de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet de mesures de publicité prévues par l'article R 334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI

PROJET



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

SOMMAIRE

P. 3
**Le mot
du président**

P. 4
**Les actions
phares en 2024**

P. 7
**La vie du Parc
en 2024**

P. 34
Annexes

Les actions du Parc en 2024

Orientation 1 / P. 9

Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove

Orientation 2 / P. 17

Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte.

Orientation 3 / P. 19

Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte.

Orientation 4 / P. 23

Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales.

Orientation 5 / P. 23

Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme.

Orientation 6 / P. 25

Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon.

Orientation 7 / P. 26

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

Orientation 8 / P. 32

Bonne gouvernance

LE MOT DU PRÉSIDENT



Abdou Dahalani

Président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Créé par le décret présidentiel du 18 janvier 2010, le Parc naturel marin de Mayotte couvre l'ensemble de la zone économique exclusive (ZEE) de Mayotte, soit 68 381 km². Les sept orientations de gestion constituent le cadre dans lequel l'action du parc de Mayotte se déploie.

Son organe décisionnel est le Conseil de gestion, composé de 46 membres. Lieu de débat et de concertation, il peut proposer des mesures réglementaires ou techniques et émettre des avis par délégation du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité (OFB) sur les projets susceptibles d'altérer le milieu marin et sur les documents de planification en lien avec ce milieu.

Le Plan de gestion du Parc adopté par le Conseil de gestion en 2012 pour une durée de 15 ans détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le Parc naturel marin par les équipes, mais aussi par les acteurs compétents.

Au cours de l'année 2024, l'équipe du Parc, en concertation avec les membres du Conseil de gestion et ses partenaires, a réussi à mettre en œuvre un programme d'action ambitieux malgré la diminution des effectifs. L'acquisition de connaissances sur les écosystèmes marins, les usages et les pressions s'est poursuivie, comme avec le programme « Kambadiva » qui s'intéresse aux langoustes. Le Parc a accompagné des projets de territoire tels que « Plasma : le premier parlement de la rivière Ourouvéni » et tous ceux portés par les « Ambassadeurs du lagon » autour de nombreuses thématiques. Il a appuyé ces

acteurs dans leur recherche de financements en s'associant au premier « Comité des financeurs pour la biodiversité ». Le parc a continué à s'investir auprès des jeunes avec « Les p'tits fundis du lagon » et « Premières bulles au pays du Corail » pour les sensibiliser à la protection du milieu marin. Le grand public n'a pas été en reste et a pu (re) découvrir le milieu marin mahorais et ses traditions, comme à travers la restitution de projets artistiques de l'appel à projets « L'Art et la mer » mené en collaboration avec la Direction des affaires culturelles de Mayotte et lors du traditionnel « Festival Laka ». Les usagers et acteurs du tourisme ont pu profiter d'un parc de dispositifs d'amarrages étendu. Les inspecteurs de l'environnement ont contribué à la protection du milieu en réalisant 237 contrôles et en relevant 42 infractions. Le Conseil de gestion s'est quant à lui mobilisé plusieurs fois pour débattre et se prononcer sur des avis, notamment l'avis conforme portant sur l'usine de potabilisation par dessalement de Ironi Bé. En fin d'année, les « Les Trophées de l'Environnement » ont couronné les travaux du Parc dans la catégorie « Eaux et rivières ».

Nous retiendrons aussi que 2024 a été une année difficile pour Mayotte et la biodiversité marine. La hausse des températures marines (phénomène El Niño) a affecté les récifs coralliens, entraînant une mortalité à hauteur de 35-39 %. Puis, le passage du cyclone Chido en fin d'année, marquera Mayotte et les Mahorais pour longtemps. Ce cyclone dévastateur a directement diminué les moyens d'action du Parc et de ses partenaires et a durement impacté le milieu marin.

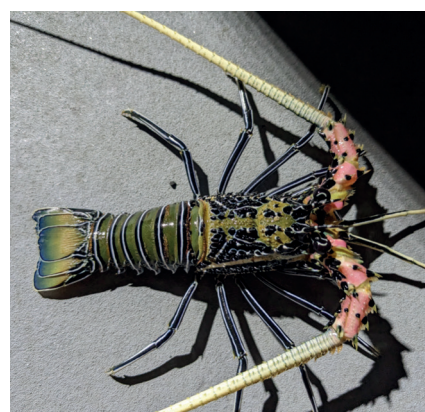


Les actions phares en 2024

Kambadiva : connaissance de la biologie des populations de langoustes

Les langoustes peuvent représenter une ressource halieutique importante par leur haute valeur commerciale. Cependant, à Mayotte et dans le reste de l'archipel des Comores, les données de pêche et les connaissances sur la biologie des langoustes sont lacunaires. L'objectif de cette étude est donc d'améliorer les connaissances sur la biologie de ces populations présentes à Mayotte, et plus particulièrement de *Panulirus versicolor* afin de définir des mesures de gestion durable de ces pêcheries.

Pour en savoir plus : p. 21



Langouste peinte (*Panulirus versicolor*)
© Cyrielle Jac / OFB



Récifs isolés
© Franck Grangette / La Cerise sur le Gâteau Prod

Expédition sur les bancs de la Zélée, du Geyser et de l'archipel des Glorieuses

Une nouvelle mission conjointe entre les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et le Parc naturel marin de Mayotte s'est tenue en novembre/décembre 2024. Cette mission de 15 jours (dont cinq à la Zélée) avait pour objectif de réaliser un suivi de l'état de santé des récifs coralliens et de mettre en œuvre un nouveau protocole permettant de suivre l'état des populations de poissons commerciaux sur la Zélée.

Pour en savoir plus : p. 16

Plasma : 1^{er} parlement de la rivière

Le projet PLASMA (PLAstiques MAYotte), mené avec l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD), vise à comprendre l'origine des pollutions plastiques dans les bassins versants côtiers de Mayotte. L'une de ses actions phares est la création d'un parlement de la rivière : un espace de dialogue et de décision participatif organisé avec la Régie de territoire de Tsingoni, des élus, associations, scientifiques et habitants, sur le bassin versant de l'Ourouvéni.

Pour en savoir plus : p. 18



Départ de la course de laka
© Fanny Cautain

Festival laka

La 3^e édition du « Festival laka » avec la 10^e édition de la Course « Le défi du fundi » s'est tenue sur la plage de M'Bouini. En partenariat avec l'association Laka, la commune de Kani-Kéli, la Communauté de communes du sud et l'Office du tourisme du sud, l'événement a rassemblé un millier de personnes environ, venues des quatre coins de l'île, pour découvrir le patrimoine culturel marin de Mayotte.

Pour en savoir plus : p. 25

Journée des Ambassadeurs & Comité des financeurs pour la biodiversité.

Comme en 2023, le Parc a organisé la « Journée des Ambassadeurs » destinée à réunir toutes les promotions lauréates de l'appel à projets depuis 2017. Cette année, pour répondre à un besoin des Ambassadeurs de faciliter l'accès aux subventions pour leurs projets, le Parc a organisé cette journée conjointement avec le lancement du « Comité des financeurs pour la biodiversité ».

Pour en savoir plus : p. 30



« Rencontres rapides » de financeurs
© Annabelle Djeribi

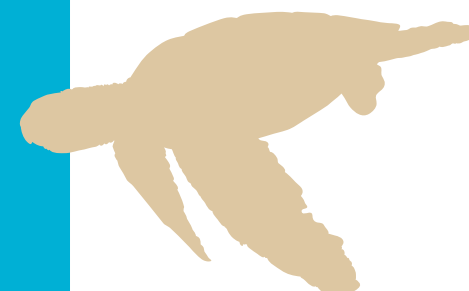


Spectatrice devant l'œuvre de Simon Rouby
© Annabelle Djeribi

Restitutions de l'appel à projets « L'art et la mer »

Dans le cadre de l'appel à projets « L'art et la mer » réalisé conjointement avec la Direction des affaires culturelles de Mayotte (DAAC), des artistes sont intervenu(e)s lors de résidences artistiques auprès des jeunes de Mayotte et ont restitué leur travail, tout au long de l'année 2024.

Pour en savoir plus : p. 28



De nouveaux dispositifs d'amarrage pour les professionnels et pour les usagers.

Le parc naturel marin de Mayotte est un extraordinaire foyer de biodiversité et constitue également l'une des ressources principales du développement écotouristique de Mayotte. Les dispositifs d'amarrage protègent les écosystèmes sensibles tout en apportant confort et sécurité aux navires. À la suite d'un processus de concertation avec les acteurs, le Parc a installé 25 nouveaux dispositifs et modifiés certains d'entre eux, afin de pouvoir accueillir de plus grandes unités. Une charte d'utilisation accompagne leur mise en place.

Pour en savoir plus : p. 26



Dispositif d'amarrage mis à la disposition des usagers par le Parc
© Annabelle Djeribi

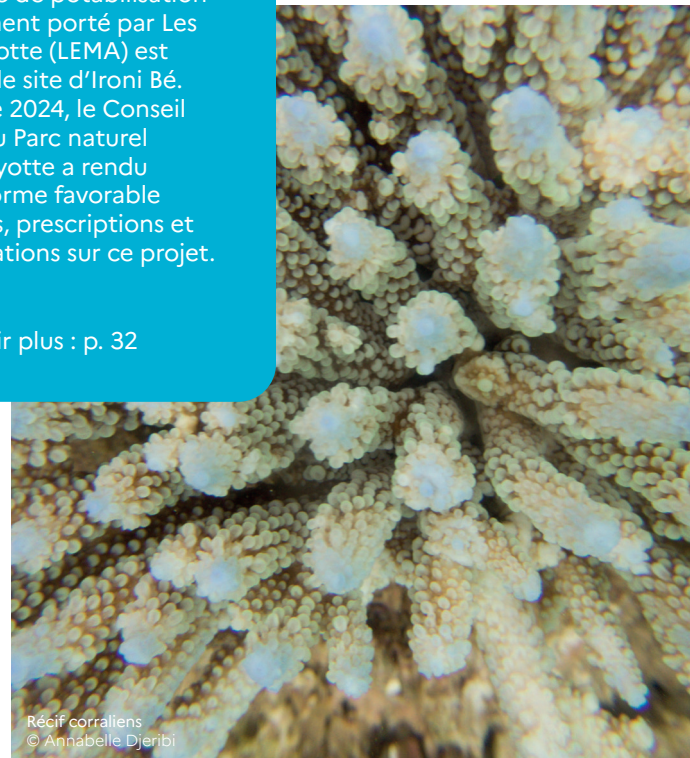


Dispositif d'amarrage
© Leo Piso

Avis du Parc : Usine de potabilisation par dessalement d'Ironi Bé.

Depuis plusieurs années, un projet d'usine de potabilisation par dessalement porté par Les eaux de Mayotte (LEMA) est à l'étude sur le site d'Ironi Bé. En novembre 2024, le Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte a rendu un avis conforme favorable avec réserves, prescriptions et recommandations sur ce projet.

Pour en savoir plus : p. 32



Récif coralliens
© Annabelle Djeribi

Le parc naturel marin remporte un trophée de l'environnement.

Le Parc a remporté le trophée organisé par Somapresse et ses partenaires dans la catégorie « Eaux et Rivières » pour ses missions de surveillance et de protection du milieu marin mahorais et de ses écosystèmes.

Pour en savoir plus : p. 27

La vie du parc en 2024

Les Partenariats

En 2024, le Parc a joué un rôle actif dans la gestion de la biodiversité marine en participant à plusieurs instances, en apportant appui et expertise à de nombreux groupes de travail et en mobilisant et accompagnant les acteurs du territoire.

Il a ainsi collaboré avec les services de l'État, établissements publics et collectivités locales telles que la DEALM, les services de police maritime (Gendarmerie maritime, Affaires maritimes), le Conservatoire du Littoral (CDL), le Rectorat, la DAAC la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), le Conseil départemental, les Communautés de communes et mairies, etc. Le Parc s'est ainsi impliqué dans le « Comité eau et biodiversité », le « Comité de suivi des mangroves », les Missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) et les Comités opérationnels de lutte contre la délinquance environnementale (COLDEN) ou encore le « Comité des financeurs pour la biodiversité ».

Pour approfondir les connaissances sur le milieu marin, le Parc s'est appuyé sur des partenariats scientifiques et techniques avec des institutions telles que l'Université de Mayotte (UM), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Il a aussi poursuivi sa collaboration avec des associations environnementales telles que les Naturalistes de Mayotte et Oulanga na nyamba (ONN) sur les tortues marines ou encore le Groupe d'études et de protection de Mayotte (GEPOMAY) sur les oiseaux marins.

Pour atteindre ses objectifs de sensibilisation et de mobilisation citoyenne, le Parc a renforcé ses collaborations avec divers acteurs locaux : la Fédération mahoraise des associations environnementales (FMAE), Mayotte nature environnement (MNE), le Réseau d'éducation à l'environnement et au développement



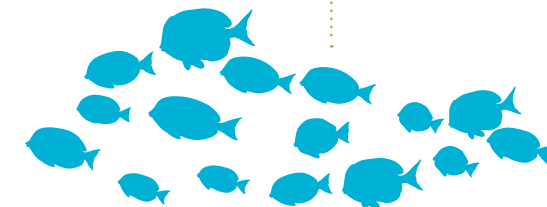
Conseil de gestion du Parc naturel marin
© Fanny Cautain / Office français de la biodiversité

Les instances

Les 46 membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte sont élu(e)s depuis juillet 2022 sous la présidence de M. Abdou Dahalani. Le bureau réunit quant à lui 11 membres.

Pour en savoir plus : Annexe p. 34

durable (EEDD 976) ou encore la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Le soutien technique et financier au secteur associatif s'est poursuivi, notamment par une extension du réseau des « Ambassadeurs du lagon ». Le Parc s'est également associé aux écoles et au rectorat dans le cadre du programme des « P'tits fundis du lagon ». Il a aussi collaboré avec plusieurs opérateurs nautiques pour organiser des actions de sensibilisation et des événements de sciences participatives, comme TsiOno et Reef Check. Il s'est associé à la DAAC dans le cadre d'une sensibilisation au milieu marin à travers une approche artistique. Enfin, il s'est impliqué aux côtés des collectivités, notamment pour l'organisation d'événements tels que le Festival Laka à Kani-Kéli ou « Première bulle au pays du Corail ».



Les moyens du parc

L'ÉQUIPE

Au 31 décembre 2024, l'équipe du Parc est composée de 27 agents dont : 13 sous plafonds, 6 volontaires de service civique, 1 alternante (BTS GPN), 6 agents hors plafonds et 1 agent mis à disposition par le conseil départemental.

Les 13 agents sous plafonds et 7 volontaires du service civiques et alternantes se répartissent comme suit :

- Direction : 2 agents sous plafond
- Service ingénierie : 6 agents sous plafonds, 5 volontaires de service civique et 1 alternante
- Service opérations : 5 agents sous plafond et 1 volontaire de service civique

Les 6 agents hors plafonds et 1 agent mis à disposition travaillent pour le Système d'information halieutique (SIH).

À titre de comparaison, au 31/12/2023, l'équipe était composée de 35 agents. Cette diminution du nombre d'agents est notamment due à l'impossibilité de recruter, de manière temporaire, de nouvelles(eaux) volontaires en service civique depuis le 01/07/2024. En effet, le décret et la convention qui cadrent ce statut sont en cours de révision.

Par ailleurs, parmi les éléments importants à noter en matière de mouvement des équipes, pour l'année 2024 :

- Le directeur délégué du Parc, M. Guillaume AMIRAULT, a quitté ses fonctions au mois de juillet et Annabelle DJERIBI, directrice déléguée adjointe, l'a remplacé à partir de novembre. Toutefois, le poste de directeur (ice) adjoint(e) est toujours vacant.
- Le poste de chargé de communication est resté vacant toute l'année 2024 et depuis le mois de juillet 2023 malgré trois séries de recrutement.
- Un nouveau chef du service ingénierie, M. Yoan DOUCET est arrivé en début d'année. Deux nouveaux chargés de mission l'appuient : M. Gaspard DURIEUX, pour la qualité de l'eau et Mme Oriane LEPEIGNEUL, pour les écosystèmes marins. Les deux premiers postes étaient vacants depuis le mois d'août 2023.

LES MOYENS À LA MER

Une flotte de deux navires, UTUNDA (11,25 m) et PANZI (7,72 m) ont assuré les missions du Parc tout au long de l'année. Les agents ont ainsi pu réaliser des missions embarquées et sous-marines (plongée hyperbare et palmes-masque-tuba) de suivi, gestion, sensibilisation, surveillance et contrôle du milieu marin, des pressions et des usages.

Malheureusement, le cyclone CHIDO a très lourdement endommagé UTUNDA qui s'est retrouvé à la côte. Une expertise est en cours pour savoir si ce moyen pourra être réparé ou non. PANZI, que le Parc avait mis au sec, a pu être sauvé.

LES LOCAUX

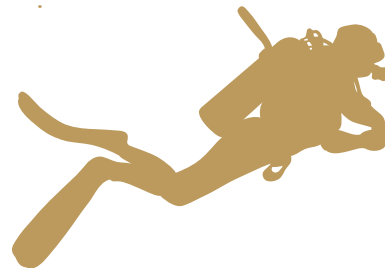
Les équipes réalisent leur travail de bureau dans deux locaux situés sur Petite Terre : Pamandzi (direction, service ingénierie et SIH) et Dzaoudzi (service opérations). Les activités de terrain se déroulent en mer ou sur terre (y compris sur toute la Grande Terre), à travers différents types de missions de connaissance, de gestion, d'éducation ou de surveillance, dans les ports, sur le littoral, dans les écoles, avec les partenaires, etc.

Le cyclone CHIDO a affecté les locaux du Parc. En particulier, le bureau de Pamandzi a été partiellement détruit. Des infiltrations d'eau sont à signaler dans les deux locaux ainsi que des problèmes électriques, d'accès à internet et aux serveurs informatiques.

LE FINANCEMENT

Le budget engagé en 2024 hors charges salariales s'est élevé à 2 246 445 euros, dont 1 716 876 euros, sous la forme d'engagements en intervention reversés auprès d'acteurs (scientifiques, cabinets d'études, fournisseurs, associations locales, etc.) pour la mise en œuvre de nos actions.

La majeure partie du programme et des ressources humaines (hors plafond) du Système d'information halieutique (SIH) ont été financés par des fonds FEAMPA et DGAMPA. Le programme Accobiom a quant à lui été financé par des fonds de l'Agence française de développement (AFD).



Les actions du Parc en 2024

Orientation 1

Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove

Observatoire des récifs coralliens de Mayotte : suivi de l'état de leur état de santé

L'Observatoire des récifs coralliens de Mayotte (ORC) a été créé en 1998 et a comme objectif d'évaluer l'état de santé des récifs coralliens et de suivre son évolution sur le long terme. Les suivis menés dans le cadre de cet observatoire alimentent les programmes de surveillance au niveau régional (ancien CORDIO), national (IFRECOR) et mondial (ICRI). Dans le cadre de l'ORC, l'état des récifs est évalué grâce à différents types de suivis dont les fréquences d'échantillonnage varient.

En 2024, le Parc a fait réaliser le suivi annuel GCRMN au niveau « expert ». Le Parc a également travaillé à la création et à l'évaluation de nouveaux indicateurs, en particulier un indicateur corail sur les récifs internes, un indicateur poisson et un indicateur global de l'état de santé des récifs (corail/poisson).

Suivis des récifs coralliens in situ
© Sébastien Quaglietti / OFB



Suivi du réchauffement climatique et du blanchissement des coraux

Le Parc dispose d'un réseau de 10 sondes de température effectives pour le suivi de la température de l'eau de surface afin de caractériser les phénomènes de réchauffement climatique et de blanchissement corallien. Ces données spécifiques à Mayotte ont pour objectif d'affiner les outils de prédiction des phénomènes de blanchissement. Pour cela, l'acquisition d'une série temporelle suffisamment longue et continue est nécessaire dans le but d'établir des seuils de température critique appropriés. En 2024, les équipes du Parc ont réalisé un travail de toilettage et de mise en forme des données.

RÉSULTATS

Mise en place d'une base de données en ligne : ReefTemp Monitor.

Le blanchissement corallien en 2024

En conséquence du phénomène « El Niño », les récifs coralliens de Mayotte ont subi un blanchissement. Le parc naturel marin a mis en place un suivi semi-quantitatif sur les stations historiques (GCRMN) et les stations complémentaires (suivi MSA et suivi récif frangeant DCE) afin d'étudier l'impact sur les récifs de Mayotte. La méthode déployée a permis de caractériser l'intensité du blanchissement, son étendue spatiale, les principaux genres touchés et la mortalité induite.

RÉSULTATS

Le blanchissement de 2024 présente un impact modéré à intense, avec en moyenne 42 % de la couverture corallienne affectée en avril et 39 % de la couverture corallienne morte ou encore blanchie en juillet. Cela représente une perte absolue de 22 % du recouvrement du substrat par les coraux.

Récif corallien
© Julien Wickel / MAREX



Futur mahorais reef : évolution des récifs mahorais

Le projet Future maore reef (FMR) ou « Évolution des récifs mahorais depuis le début de l'anthropocène : nouveaux outils de gestion, prédiction, innovation, sensibilisation et mitigation », a été lancé en 2021 avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) sur financement du Plan France Relance.

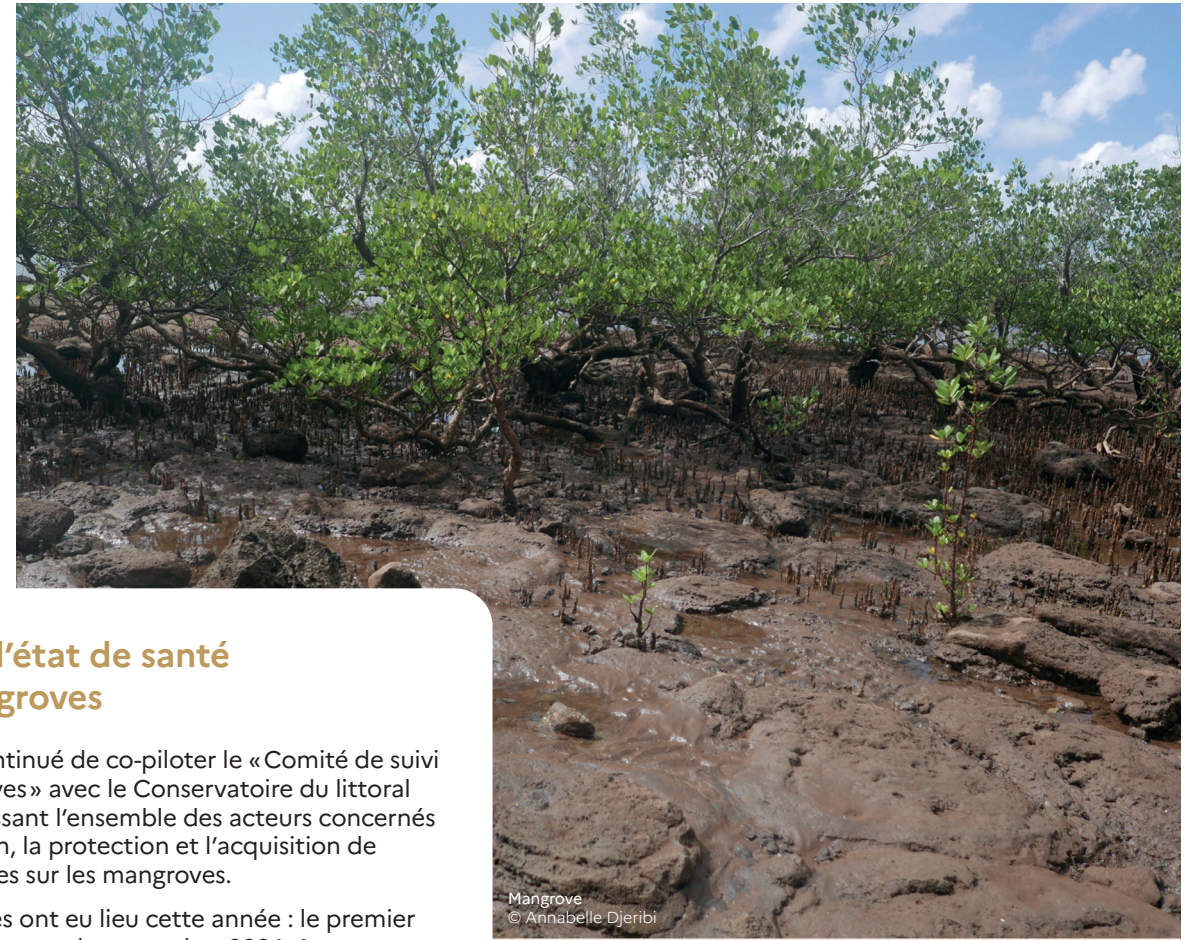
Arrivé à son terme en 2023 pour sa première phase, le suivi des récifs artificiels installés en 2022 s'est poursuivi en 2024 avec les objectifs suivants :

- Comprendre l'évolution des conditions environnementales à Mayotte depuis le début de l'anthropocène (climat, pollutions locales...) et leurs impacts (passés et présents) sur les coraux et les agents de la bioérosion, deux principaux compartiments régissant le maintien et le fonctionnement des écosystèmes récifaux, afin de mieux prédire leur devenir.
- Comprendre la dynamique fonctionnelle des communautés coralliennes dans un environnement changeant, et notamment les coraux jouant un rôle majeur dans la structuration des systèmes étudiés pour envisager des solutions durables de restauration, mitigation, voire de compensation
- Comprendre la relation entre l'homme et l'environnement avec un point central sur la mer afin de mieux comprendre les transformations à l'œuvre à Mayotte, les pratiques culturelles et les discours idéologiques sur l'environnement
- Développer des solutions basées sur la nature innovante pour restaurer durablement et plus efficacement les récifs coralliens dégradés
- Tester une nouvelle approche de sensibilisation des scolaires aux enjeux liés aux récifs coralliens en lien avec l'axe 3, mais aussi l'axe 4, et évaluer son efficacité/son impact par une double approche SHS (anthropologie/science de l'éducation) pour la faire évoluer et la pérenniser

À la suite de l'épisode de blanchissement, l'équipe du projet a réalisé une mission spécifique en septembre avec pour objectifs de :

- Faire l'état des lieux de l'expérience après le blanchissement et la mortalité corallienne majeure de mars-avril 2024 : état des boutures, taux de croissance par photogrammétrie, colonisation par les algues/biofilms, état des juvéniles recrutés naturellement, etc.
- Poursuivre le suivi de l'impact potentiel des structures artificielles colonisées sur l'environnement (colonne d'eau, récif adjacent et sédiments),
- Lancer une nouvelle expérience avec des boutures plus résilientes et des substrats de fixation déjà colonisés afin de tester l'effet « biologisé » des substrats sur les mêmes assemblages de boutures coralliennes.

Toutes les actualités de ce projet sont accessibles sur www.futuremaoreereefs.org



Mangrove
© Annabelle Djeribi

Suivi de l'état de santé des mangroves

Le Parc a continué de co-piloter le « Comité de suivi des mangroves » avec le Conservatoire du littoral (CDL), réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion, la protection et l'acquisition de connaissances sur les mangroves.

Deux comités ont eu lieu cette année : le premier en avril et le second, en octobre 2024. Au cours de ces derniers, les membres ont notamment pu rendre un avis consultatif sur le projet d'usine de potabilisation par dessalement d'Ironi Bé, en présence du maître d'ouvrage.

Suivi de l'état de santé des herbiers intertidaux

Sur la base du protocole de suivi partagé au niveau du réseau régional Western indian ocean seagrass network (WIOSN), le Parc a initié en 2020 un suivi stationnel annuel de 4 herbiers intertidaux connus pour être fréquentés par des tortues en alimentation.

RÉSULTATS

Sur la base de ces relevés, de premiers signes de dégradation sont constatés tels que la baisse de la diversité spécifique et de la fréquence d'observation des espèces climaciques. Des questions plus larges se posent désormais sur l'état de santé des herbiers et le potentiel impact de ces changements sur les rôles fonctionnels qu'ils assurent.

MAYROOT/SFN : étude de l'opportunité de restauration de mangroves

Le projet MAYROOT, mené en partenariat avec le bureau d'études Seaboost, la Communauté de commune du Centre Ouest (3CO) et l'Association Mayotte environnement, a permis de conclure sur l'opportunité de mise en œuvre d'une solution fondée sur la nature pour favoriser la régénération naturelle des mangroves de Soulou, Chiconi et Tsimkoura.

RÉSULTATS

Le site de Chiconi a été sélectionné comme étant le plus favorable au développement d'un projet pilote. Celui-ci, porté par la 3CO (en partenariat avec Seaboost, le CDL et le Parc) a reçu une réponse favorable de l'appel à projets « Des solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires côtiers à l'érosion ». Il consistera à mettre en place une série de modules imitant le système racinaire des palétuviers échasses, afin de diminuer la pression hydrodynamique et de permettre ainsi la régénération naturelle des palétuviers en amont.

Observatoire des oiseaux côtiers de Mayotte : suivi des populations d'oiseaux

En 2024, le Parc a poursuivi son partenariat avec le GEPOMAY pour assurer la continuité des suivis de l'Observatoire des oiseaux côtiers de Mayotte (OOCM).

RÉSULTATS

Le recensement des laro-limicoles et ardéidés de la vasière des Badamiers et des autres sites de Petite-terre :

21 espèces de limicoles et d'ardéidés ont été contactées cette année : il s'agit de la plus forte diversité observée depuis le début de ce suivi en 2013. Cela est dû à la présence pour la deuxième année consécutive d'un groupe de gravelots à front blanc, ainsi qu'à l'observation exceptionnelle d'une glaréole à ailes noires (toute première mention à Mayotte).

La tendance des effectifs de limicoles est stable depuis 2012, mais significativement différente d'une espèce à l'autre. Leur phénologie est similaire aux années précédentes avec une arrivée progressive des migrateurs d'août à octobre.

Le recensement en ULM des sternes sur les principaux reposoirs de Mayotte :

Nicheuse du golfe persique et de la mer rouge, la sterne voyageuse arrive habituellement à Mayotte vers décembre. Cette année, les effectifs ont atteint un chiffre maximum de 14922 individus le 28 février : il s'agit de l'effectif record depuis le début du suivi en 2013.

L'analyse des effectifs depuis 2013 indique une tendance stable avec légère augmentation significative sur les 10 dernières années (F. Razafimandimby com. pers.). La hausse statistique des effectifs de sterne voyageuse semble s'observer essentiellement sur les îlots du nord, moins fréquentés.

Le suivi des effectifs relatifs des colonies de phaétons nicheurs sur les principaux îlots de l'est et les falaises de Petite-terre :

Une modification de protocole a été faite en 2023 sur le temps de prospection afin d'améliorer la représentativité des effectifs ; de ce fait, les données avant 2023 ne sont pas directement comparables à celles de 2023-2024. L'îlot Pouhou reste cependant le plus fréquenté malgré sa petite surface.

L'étude du succès reproducteur de la colonie de l'îlot Pouhou :

Le succès reproducteur de Mayfield, d'une valeur de 0,049, place l'îlot Pouhou comme un des sites enregistrant le plus faible succès reproducteur du phaéton à bec jaune à l'échelle mondiale. L'apparente stabilité de la population jusqu'à aujourd'hui pourrait être due à l'interconnectivité des colonies de Mayotte, suggérant une philopatrie (tendance pour un individu à retourner sur son lieu de naissance pour la reproduction) à l'échelle du lagon plutôt qu'à celle de la colonie individuelle. Cependant, malgré cette interconnectivité, la population de phaétons à bec jaune de Pouhou est en déclin sous les conditions actuelles, avec une extinction projetée d'ici 32 à 56 ans si la menace des rats persiste. Pour assurer la viabilité à long terme de la colonie de phaétons à bec jaune de Pouhou, il est crucial de dératiser l'îlot.

Phaétons à bec jaune
© Annabelle Djeribi

Soutien aux actions de lutte contre le rat noir

Cette activité mise en place par le GEPOMAY a pris du retard pour les raisons suivantes : (i) retard de livraison des pièges par bateau, ce qui a empêché la lutte d'être effective dès le début de la saison (ii) annulation de missions de maintenance à cause de la situation politico-sociale à Mayotte qui a immobilisé l'île pendant plus d'un mois (iii) perte d'un grand nombre de « chewcards » à Bouyouni ce qui a impacté l'analyse des données.

RÉSULTATS

Il est difficile de conclure quant aux résultats, cependant le suivi par chewcards semble indiquer que la lutte a été efficace sur la mangrove de Chiconi réduisant ainsi la présence du rat noir. Le suivi par chewcards à Ironi-Bé n'a indiqué aucune différence entre le début et la fin de la lutte. Pourtant, 883 déclenchements y ont été reportés. Pour confirmer ces observations, il faudra attendre la prochaine saison de lutte pour comparer les résultats.

Parallèlement à la celle-ci, le suivi de la population nicheuse de crabier blanc montre une augmentation du nombre de couples reproducteurs sur les mangroves de Chiconi et d'Ironi-Bé, avec respectivement 109 et 113 couples estimés par CMR en 2023-2024 contre seulement 65 et 93 en 2022-2023. À titre de comparaison, le nombre de couples reproducteurs calculé sur la mangrove de Malamani, sur laquelle aucune action de lutte contre les rats n'est réalisée, a augmenté d'un couple entre la saison 2022-2023 et 2023-2024.

Suivi des populations de tortues marines

Les traces de montées sont considérées comme représentatives de l'effort reproductif et du nombre de femelles en pontes. Ce suivi permet d'enregistrer les variations de fréquentation des tortues marines sur cette plage d'une année sur l'autre et de révéler les proportions de tortues vertes et de tortues imbriquées nidifiant sur cette plage.

Cette année, les agents du Parc ont réalisé 24 relevés bimensuels des traces de pontes sur Titi Moya.

Étude de la dynamique des plages et de la stratégie de ponte des tortues vertes

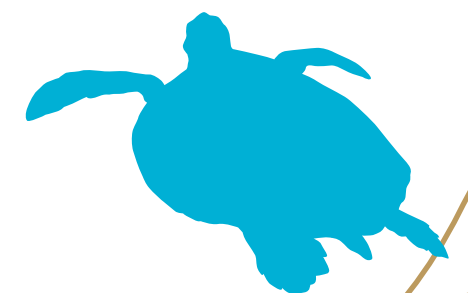
L'appui du Parc autour de la thèse de Sophie Morisseau sur « la dynamique des plages et la stratégie de ponte des tortues vertes dans un contexte de rapide élévation du niveau relatif marin à Mayotte » s'est terminé au premier semestre 2024. L'objectif était de comprendre comment les dynamiques des plages, influencées par le changement climatique et l'anthropisation, affectent la nidification et l'émergence des tortues. L'étude propose une méthodologie pour mieux comprendre les interactions entre la morphodynamique des plages et la nidification des tortues marines, en soulignant l'importance d'étudier l'évolution des plages à différentes échelles spatio-temporelles. Bien que limitée à une période de deux ans, cette recherche offre une base pour des études futures et des stratégies de conservation pour les tortues marines.

RÉSULTATS

L'étude a porté sur dix plages de nidification et a révélé une évolution stable ou une légère régression de celles-ci sur 70 ans. Sur deux plages spécifiques, Grande-saziley et Papani, les mouvements sédimentaires ont affecté la nidification, l'érosion ayant exposé plus de 40 % des nids à Papani, contre seulement 3 % à Grande-saziley.

Les inondations dues aux fluctuations de la nappe phréatique ont été identifiées comme un facteur majeur de mortalité embryonnaire, impactant particulièrement le développement des embryons.

Une analyse des préférences des femelles pour la nidification a montré qu'elles choisissent des zones de plage plus élevées, où les conditions sont optimales pour l'incubation. Une approche basée sur le « Machine Learning » a prédit que 85 % des tortues nichent dans des zones où le succès à l'émergence dépasse 50 %, à condition que les dynamiques morphologiques soient faibles. Sur Papani, les mouvements sédimentaires rendent certaines zones inaptes à la nidification.



Maintenance d'un hydrophone sur le récif
© Sébastien Quaglietti / Office français de la biodiversité

SONOMAY : suivi acoustique des récifs coralliens

En 2022, le Parc en partenariat avec la société Reef Pulse a lancé un projet acoustique de recherche et développement intitulé SONOMAY. La démarche a consisté à enregistrer durant deux années le son ambiant de 4 sites pilotes pour identifier des périodes de signaux d'intérêt caractéristiques de groupes d'espèces (activités de chasses, reproduction ou fonctionnelles) et alimenter une sonothèque mise à disposition du grand public.

La collecte de ces sons s'est poursuivie au premier semestre de l'année 2024 et les livrables remis en fin d'année : une carte d'identité acoustique de 40 sites récifaux de Mayotte a été réalisée. Avec les enregistrements, ils constituent un état de référence acoustique du patrimoine récifal mahorais, « base-line » pour comprendre leur trajectoire écologique et matérielle pour le développement de nouveaux algorithmes d'analyse.

RÉSULTATS

Les trois grandes communautés récifales étudiées (poissons; poissons et invertébrés de grande taille; petits invertébrés) présentent des rythmes d'activité cycliques à l'échelle journalière, lunaire et saisonnière. Certains rythmes sont communs à tous les sites alors que d'autres sont propres à chacun. Le crépuscule a été identifié comme une période clé pour suivre l'activité acoustique d'un site.

Le stress thermique mesuré en mars et avril 2024 a diminué à la fois le volume sonore et l'amplitude circadienne de l'activité acoustique des petits invertébrés. Aucun effet de ce stress n'a été mesuré sur les communautés de poissons et d'invertébrés de grande taille.



Passé en S, le paysage sonore est pollué par un moteur de bateau en moyenne 25 % du temps en journée et ce chiffre monte jusqu'à 63 % au pic de fréquentation. Les niveaux sonores atteints lors de certains passages sont au-delà des seuils délétères indiqués dans la littérature et au-delà des seuils fixés au niveau international.

Le suivi du récif sud a révélé la communauté de poissons la plus dynamique des quatre sites dans les basses fréquences, avec une forte activité autant au crépuscule que la nuit. Le suivi de la passe Bouéni a révélé une communauté d'autres espèces de poissons et de grands invertébrés très active dans les moyennes fréquences au crépuscule, et qui semble générer de nombreux chœurs tout au long de l'année. Des vocalisations de mérous abondantes ont été détectées dans la passe Bouéni deux années de suite à la fin du mois de janvier.

Ce rapport évoque de nombreuses perspectives d'analyse et de gestion.

Quiet Western Indian Ocean : projet régional de réduction de l'impact sonore du trafic maritime sur la biodiversité marine

Le Parc prévoyait une collaboration avec la Wildlife conservation society sur le projet Quiet western indian Ocean (QWIO). Ce projet vise à réduire le bruit sous-marin émis par les transports et services maritimes dans l'océan indien occidental afin de minimiser son impact sur la biodiversité marine. En 2024, le déploiement de 3 « passive acoustic monitoring » était prévu dont 1 sur le banc de la Zélée et 2 au niveau de la pente externe de la barrière récifale. Cependant, les démarches administratives nécessaires pour l'importation du matériel et les autorisations de pose et d'exploitation n'ont pas encore abouties. La participation du Parc sur ce projet est donc suspendue.

SONOMAY : suivi des populations de mammifères marins

Les bandes sonores du projet SONOMAY ont été mises à disposition de l'association Globice pour étudier le potentiel de leur nouveau logiciel de détection automatique à identifier les espèces de mammifères marins dans la passe en S, la passe Bouéni et le récif sud et nord avec des hydrophones. Pour le moment, Globice n'a pas encore fourni de résultats.

Une mission de réalisation d'un catalogue acoustique spécifique de Mayotte est menée par Céta Maore, afin d'alimenter le logiciel de détection automatique de la région.

Péponocéphales
© Annabelle Djeribi



SUIMMAY : suivi de la saisonnalité de la présence des baleines et étude de leur comportement face à la pollution sonore

Initiée en 2022, cette étude menée en partenariat avec la société Boksound utilise trois années d'enregistrements acoustiques des hydrophones installés sur les pentes du nouveau volcan sous-marin, pour étudier la saisonnalité de la présence des baleines (rorquals, baleines bleues pygmées, etc.). Faisant suite aux conclusions de faisabilité des mesures de trajectoire des individus, le projet s'est poursuivi en 2024 afin d'actualiser le suivi de la saisonnalité des différentes espèces présentes dans la zone d'étude et d'analyser leur comportement face à la pollution sonore, notamment vis-à-vis du trafic maritime et des prospections sismiques menées dans la zone pour la surveillance du volcan.

RÉSULTATS

L'étude a montré qu'un fort gradient négatif de température dans les premières dizaines de mètres d'eau pouvait entraîner une forte réduction de la portée de perception d'un navire par une baleine en surface, jusqu'à quelques centaines de mètres suivant les zones. Il faut toutefois noter que le travail de modélisation effectué nécessite notamment une meilleure prise en compte des variables d'environnement dans chaque zone, dont la nature du fond.

Les informations sont encore lacunaires relativement au comportement de la baleine face à un navire proche. Il ressort néanmoins des études passées un lien entre la vitesse élevée des navires et le risque de collision. La principale recommandation issue de ces études pour protéger les baleines du risque de collision est d'imposer une réduction de vitesse aux embarcations. Les éléments apportés par cette étude vont également dans ce sens, particulièrement durant les périodes estivales. À ce titre, un suivi régulier des températures de la colonne d'eau dans les zones critiques permettrait l'évaluation du risque et les décisions des gestionnaires.

Étude de la fréquentation des requins à pointes noires

L'objectif de cette étude était de connaître la fréquentation annuelle des juvéniles de cette espèce sur 3 sites afin d'analyser les phénomènes d'aggrégations et de déterminer la localisation des habitats ayant un rôle fonctionnel important pour leur mise en protection.

Pour cela un survol drone mensuel par site devait être réalisé en 2024. Malheureusement, le prestataire n'ayant pas fourni un jeu de données complet comme prévu, les données sont trop lacunaires : trop peu de requins juvéniles ont été filmés pour permettre une analyse robuste. Le projet est donc annulé.

Juvenile de requin pointe noir
© Nans Monet / TsiOno



Mission scientifique à la Zélée — récifs isolés

Une mission conjointe entre les TAAF et le Parc naturel marin de Mayotte s'est tenue en novembre/décembre 2024. Cette mission de 15 jours (dont 5 à la Zélée) a permis d'évaluer l'état de santé des récifs coralliens de la Zélée et de mettre en œuvre un nouveau protocole pour suivre l'état des populations de poissons commerciaux sur la Zélée. Cette mission a également donné la possibilité de récupérer la sonde température immergée au sud du banc l'année dernière et d'en installer une seconde au nord dans le but d'étudier les variations de températures de l'eau sur le banc de la Zélée. Les équipes ont prélevé de l'eau pour déterminer la présence de pesticides ou de produits pharmaceutiques dans l'eau de mer océanique. Enfin, elles ont échantillonné un « patch » d'herbier (*Thalassodendron ciliatum*) afin d'établir une cartographie isotopique des herbiers du canal du Mozambique.

L'ensemble des données collectées devraient être analysées en 2025. Dans le cadre de cette campagne, des protocoles similaires ont également été déployés sur le banc du Geyser et l'archipel des Glorieuses.



Orientation 2

Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte.

Directive-cadre sur l'eau : suivi de la qualité des eaux marines

Le Parc naturel marin de Mayotte assure la mise en œuvre de campagnes de suivi de la qualité des eaux marines prévues par la Directive-cadre sur l'eau (DCE). Cette directive vise à garantir un bon état écologique et chimique des eaux douces et marines dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Conformément aux exigences de la DCE, le Parc a fait réaliser des mesures quatre fois par an sur chacune des 17 masses d'eau du lagon. Les paramètres surveillés incluent :

- Salinité : indicateur crucial pour caractériser les échanges hydriques entre les eaux marines et continentales.
- Température : un paramètre essentiel pour comprendre les variations climatiques et leur impact sur les écosystèmes marins.
- Taux d'oxygène dissous : un indicateur direct de la santé écologique des eaux, influencé par les activités biologiques et anthropiques.
- Turbidité : renseigne sur les niveaux de particules en suspension, souvent liées à l'érosion côtière ou aux activités humaines.
- Nutriments (azote et phosphore) : leur présence excessive peut entraîner l'eutrophisation des eaux.
- Phytoplancton : un bio-indicateur clé pour évaluer la qualité écologique et la dynamique trophique du lagon.

Ces données, recueillies lors de campagnes sur le terrain et analysées en laboratoire, ont été intégrées dans les bases nationales pour être incluses dans le rapportage à la Commission européenne. Par ailleurs, pour assurer la continuité de la mise en œuvre de ces campagnes, l'écriture d'un nouveau cahier des charges est en cours.

Groupe de travail eaux littorales : se faire conseiller par des experts

Le groupe de travail eaux littorales (GT Elit) n'a pas pu être organisé en 2024, la prise en main de cette activité par un nouveau chargé de mission ne l'ayant pas permis. Toutefois, des réflexions au sujet des indicateurs ont été menées au cours de l'année et seront discutées lors du prochain GT.

Palétuviers dans l'eau du lagon
© Annabelle Djeribi



PLASMA 2 : création du parlement de la rivière Orouvéni

Le projet PLASMA (PLAstiques MAYotte) mené avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) a pour objectif d'étudier la pollution en microplastique dans le lagon de Mayotte. Ce projet pluridisciplinaire combine différentes approches pour comprendre les interactions entre les pratiques locales et l'état des milieux marins. En sciences humaines, le projet PLASMA implique activement les acteurs locaux, notamment les élèves qui ont mené des enquêtes de terrain, utilisant des outils « low-tech » pour observer et comprendre les usages des rivières et les comportements face aux déchets.

RÉSULTATS

Les résultats préliminaires confirment une prévalence significative de microplastiques dans les cours d'eau et le lagon, pointant les décharges sauvages et le ruissellement comme principales sources de contamination. Une modélisation hydrodynamique a montré que la marée joue un rôle crucial dans le transport des microplastiques, avec des zones d'accumulation identifiées dans la baie de Bouéni et la baie d'Ironie Bé.

Les résultats en sciences humaines montrent une prise de conscience des élèves sur la problématique des microplastiques et l'importance de l'accès aux équipements de gestion des déchets.

Le Parlement de l'Orouvéni a vu le jour en tant que plateforme d'échanges et de décision participative à travers un rassemblement de représentants associatifs, scientifiques, élus et citoyens, pour discuter des mesures à mettre en place et adopter les premières initiatives, telles que le suivi communautaire des rivières et la conception d'actions de nettoyage régulières.

Accompagnement des établissements publics de coopération intercommunale et des communes dans la gestion des filets anti-macro-déchets

Quelques intercommunalités et communes ont partagé leur expérience sur l'utilisation des filets macrodéchets. Certaines d'entre elles ont exprimé des difficultés à mobiliser les ressources nécessaires pour un entretien régulier, d'autres ont pointé la présence importante de terre et de débris organiques dans les filets. Afin d'identifier les limites et les réussites de cette expérience, il semble intéressant désormais de formaliser un retour d'expérience, afin de proposer des améliorations ou d'identifier d'autres solutions permettant de limiter l'apport de macrodéchet dans le lagon.

Observatoire des déchets marins

Les suivis des déchets marins sont réalisés en routine en régie et incluent des collectes de macrodéchets et de micro plastiques sur des plages et des surfaces marines, ainsi que de façon opportuniste dans les systèmes digestifs d'animaux marins échoués.

RÉSULTATS

Les analyses de ces données, menées par le Cèdre, indiquent que la quantité de déchets ramassés sur les plages de Mayotte continue d'augmenter. La proportion de fragments de plastique et de plastique à usage unique semble diminuer, ce qui indique non pas une diminution de ces derniers, mais une augmentation des autres types de déchets.



Transect de suivi des macro-déchets sur une plage
© Clément Lelabousse / Office français de la biodiversité

Orientation 3

Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte.

Le Système d'informations halieutiques : suivi de la pêche embarquée

Le Système d'informations halieutiques (SIH), programme national obligatoire de collecte de données de pêche professionnelle, est mis en œuvre à Mayotte par le Parc et encadré par des règlements européens. En partie financée par le FEAMPA et la DGAMPA, la collecte est étendue aux autres types de pêche embarquée (pêche informelle et vivrière).

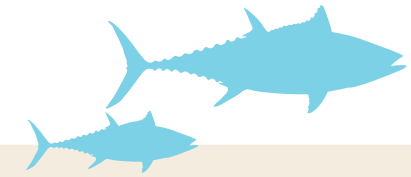
En 2024, l'équipe de 8 personnes s'est occupée des activités suivantes :

- Échantillonnage des débarquements de la flotte mahoraise (OBSDEB);
- Collecte des calendriers d'activités de la pêche professionnelle et informelle par navire;
- Collecter des données biologiques (taille/poids) de certaines espèces au débarquement (OBSVENTE).

Les équipes bancarisent ensuite ces données dans les logiciels IFREMER pour analyse. Cette collecte de données est indispensable pour l'évaluation de l'état des stocks de poissons à Mayotte (conformément à ce qui est réalisé dans l'ensemble des outre-mer).

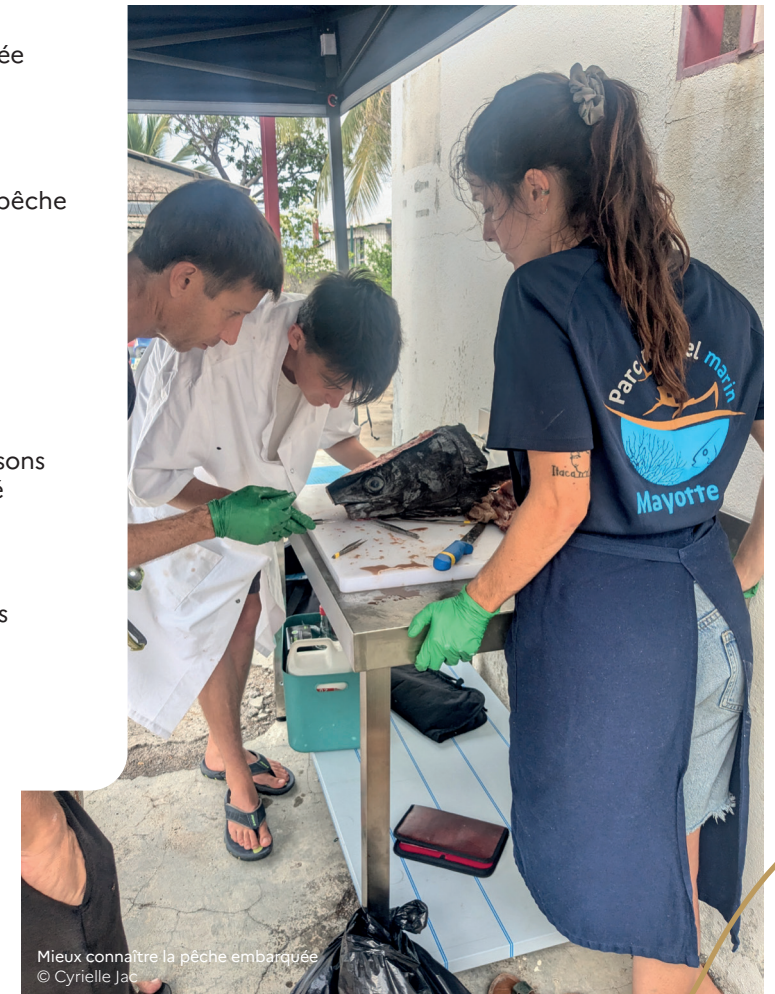
RÉSULTATS 2023

Estimation de 534 tonnes de poissons pêchés par des professionnels à Mayotte dont 40 % de captures de grands pélagiques, 20 % de captures de petits pélagiques et 40 % de captures de poissons démersaux.



Observations embarquées sur les palangriers

En 2024, un suivi de la pêcherie palangrière mahoraise a pu être réalisé grâce à des observations embarquées réalisées par un observateur des pêches habilité. Ce suivi mensuel a permis de collecter de la donnée tant sur les captures cibles (thons et espadons) que sur les captures accessoires et accidentelles, ainsi que sur la déprédation. Grâce à ce suivi, nous pourrions répondre aux attentes de la Commission thonière de l'océan indien (CTOI) en matière de collecte de données sur la flottille palangrière mahoraise.



Mieux connaître la pêche embarquée
© Cyrielle Jac



Dispositif de concentration de poisson ancré
© Annabelle Djeribi

Suivi des dispositifs de concentration de poissons ancrés

L'étude des agrégations de poissons autour des Dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés s'est poursuivie en 2024, mais le protocole a dû être adapté à cause de la disparition de plusieurs d'entre eux. 3 DCP sont présents avec certitude à ce jour (sur les 14 initialement installés). Depuis mai 2022, les équipes du Parc ont réalisé 31 plongées sous DCP.

RÉSULTATS

Observation d'environ 18000 individus appartenant à 39 espèces différentes, dont quelques espèces de grands pélagiques : thon jaune, marlin bleu, dorade coryphène et une espèce de requin (requin soyeux).

STAVIRO : évaluation de l'état des populations de poissons récifaux

En raison de l'observation d'erreurs d'analyse des données de 2017, aucune comparaison entre les données 2017 et 2024 n'a pu être réalisée. Une réanalyse des vidéos acquises en 2017 est nécessaire.



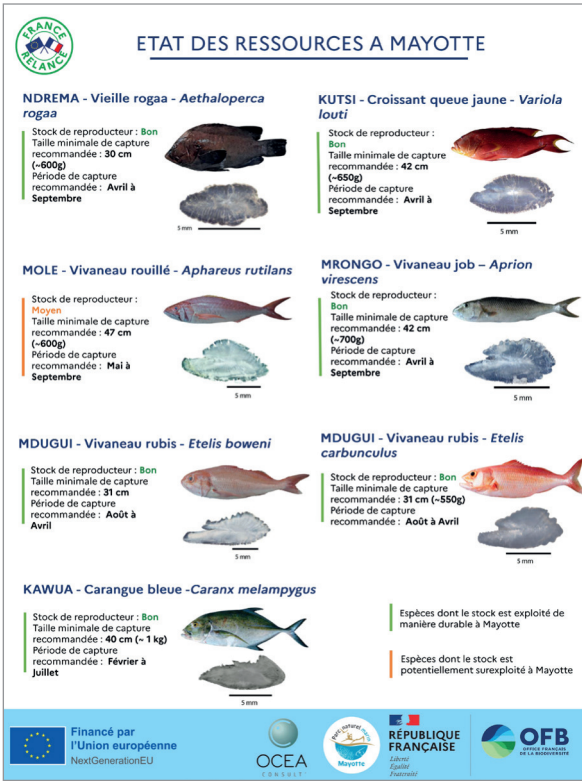
DEMERSTOCK : suivi de la croissance des poissons démersaux

Le Projet DEMERSTOCK qui comprenait à la fois l'échantillonnage des poissons sur le terrain, des prélèvements en laboratoire et une analyse des données par de la modélisation s'est achevé en 2024. Il a permis d'améliorer les connaissances sur la biologie de 6 espèces de poissons commerciaux, d'évaluer l'état de leurs populations et l'effet que pouvait avoir la pêche sur celles-ci. En outre, l'acquisition de connaissances biologiques alimente les bases de données internationales et contribue à améliorer la précision des modèles d'évaluation de l'état des stocks de poissons à Mayotte.

RÉSULTATS

Grâce à ces travaux, le Parc a pu, tout au long de l'année 2024, faire des recommandations aux pêcheurs pour améliorer la durabilité de leur activité, notamment concernant les périodes de pêche et les tailles minimales de captures (par exemple : 40 cm pour la carangue bleue, avec une période de pêche conseillée entre février et juillet).

Ce projet a également permis d'identifier une nouvelle espèce de poissons profonds pour Mayotte (*Etelis boweni*) qui n'a été découverte qu'en 2021 en Australie.



ACCOBIOM : recueil de données biologiques de la pêche

Le projet ACCOBIOM s'est terminé comme prévu au premier trimestre 2024. En raison des difficultés rencontrées sur le territoire durant le temps du projet, et de difficultés administratives, ce projet n'a pas permis de collecter suffisamment de données pour répondre aux objectifs, notamment l'acquisition d'une meilleure connaissance biologique sur les trois espèces sélectionnées. Néanmoins, ces données ont pour partie alimenté le projet DEMERSTOCK.

POPSICLE : acquisitions de données biologiques par génétique

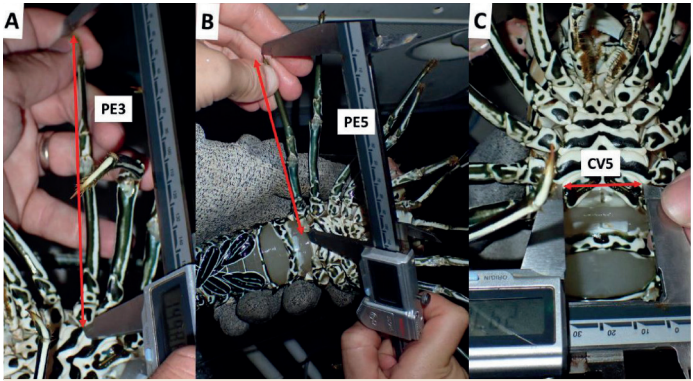
Le projet POPSICLE a débuté fin 2023 à Mayotte et à la Réunion. Il a pour objectif d'estimer en routine les paramètres biologiques essentiels pour les évaluations de stocks (taille, poids, âge, stade de maturité) et de fournir un indice d'abondance de la taille de population pour le croissant queue jaune (*Variola louti*).

À l'issue de l'année 2024, environ 100 prélèvements de nageoires pour des analyses génétiques ont été réalisés à Mayotte. Ces prélèvements se poursuivront en 2025 sur les deux territoires et les premières analyses génétiques pourront débuter.



Point de débarquement
© Clément Debes

© Dimitri Theuerkauff / Université de Mayotte



KAMBADIVA : mieux connaître les langoustes

Les langoustes représentent une ressource halieutique importante par leur haute valeur commerciale. Cependant à Mayotte et dans le reste de l'archipel des Comores, les données de pêches et les connaissances sur la biologie des langoustes sont lacunaires. Il est donc important d'obtenir plus d'informations sur la biologie, l'écologie et la connectivité génétique de la population présente à Mayotte.

Les sorties terrain du projet KAMBADIVA ont été réalisées entre avril 2023 et juin 2024 sur 45 sites différents.

RÉSULTATS

Les 4 espèces de langoustes présentes à Mayotte ont été observées lors des prospections sous-marines. Les équipes du Parc et son partenaire, l'Université de Mayotte, ont observé un total de 1160 langoustes (dont 618 mesurées) parmi lesquelles la recapture de 52 individus est avérée. L'espèce *Panulirus versicolor* représentait la grande majorité des individus capturés (538 captures).

La poursuite de ce projet en 2025 permettra de consolider ces résultats et d'obtenir des informations sur l'écologie de *Panulirus versicolor* et des données sur leur déplacement à Mayotte.

Mieux connaître la pêche à pieds et la pêche des poulpes

La pratique de la pêche à pied est très présente à Mayotte depuis de nombreuses années. Cette activité traditionnelle peut cependant avoir un impact négatif sur les espèces ciblées (poulpes, coquillages et poissons) si la réglementation établie n'est pas respectée. C'est pourquoi le Parc réalise des missions de suivis depuis 2022.

Pour connaître l'effort de pêche sur l'année : les équipes du Parc ont réalisé 20 survols ULM, à différents coefficients de marée. En complément, elles ont mené 25 sorties de suivi terrain sur différents sites lors des grandes marées basses (îlot Sada, Baie de Bouéni, plage de M'tsangamouji, plage des Badamiers...).

RÉSULTATS

2 209 pêcheurs à pied (poulpes et coquillages) ont été observés au cours des survols ULM.

193 pêcheurs ont été enquêtés au cours des sorties terrain, parmi lesquels 161 avaient des captures : 60 % uniquement des coquillages, 25 % exclusivement du poulpe et 10 % avaient les deux. 178 kg de coquillages ont été comptabilisés avec essentiellement des cônes (65 % des captures) et des lambis (25 % des captures/espèces protégées). 142 poulpes ont été mesurés parmi lesquels 15 % n'atteignaient pas les 10 cm de manteaux réglementaires.

Suivi de la pêche des poulpes
© Cyrielle Jac



Pêche au djarifa
© Aurélien Tambutte

Actualisation de l'étude sur l'impact de la pêche au djarifa

Le djarifa est une activité traditionnelle mahoraise qui est pratiquée de manière régulière sur certaines parties du littoral. La dernière étude scientifique sur cette pêche a été menée en 2009. Depuis, la pratique a potentiellement évolué et il apparaît indispensable de réaliser une nouvelle étude sur l'impact que peut avoir cette pratique sur les ressources halieutiques mahoraises.

La première campagne d'échantillonnage en saison sèche a été effectuée en septembre 2024 sur 5 sites (Bambo-ouest, Chiconi, Mzouzazia, Mbouini et Petite-terre). Plus d'une trentaine d'espèces ont été identifiées, dont 17 sur un même site. La suite de l'étude se poursuivra en saison humide en février 2025.

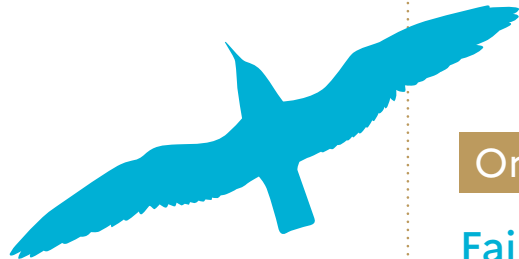
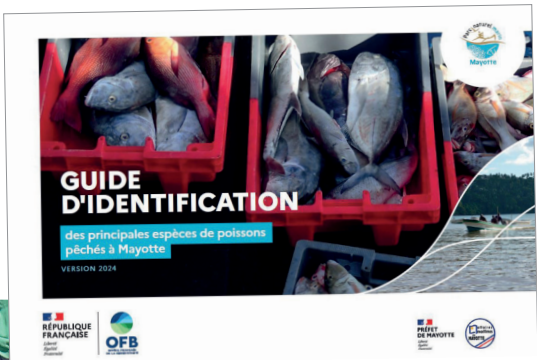
Transmission de la réglementation sur la pêche

Les équipes du Parc ont fait imprimer et ont distribué les plaquettes et affiches sur la pêche de loisir en pirogue et en navire motorisé.

Par ailleurs, le Parc naturel marin a créé des plaquettes immergeables destinées au service de contrôle des pêches comprenant des informations réglementaires traduites en Shimaoré et transcrites en écriture arabe pour une meilleure compréhension de tous : elles ont en effet pour vocation d'être également un outil de sensibilisation.

Enfin, le Parc a créé un « Guide d'identification des principales espèces de poissons pêchés à Mayotte » à destination des pêcheurs professionnels afin d'améliorer leur déclaration de pêche. Il est actuellement disponible en version digitale. Son impression est en cours.

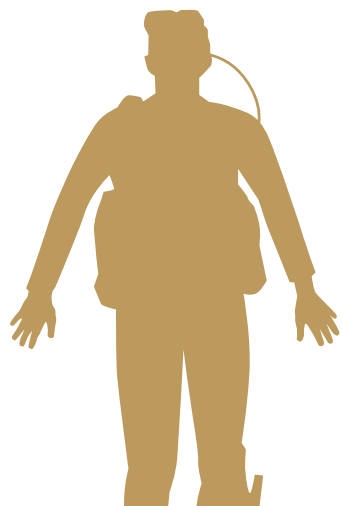
Les « portraits de pêcheurs » sous forme de vidéos courtes n'ont pas pu être réalisés en 2024.



Orientation 4

Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales.

En 2024, aucun projet n'a été mené concernant l'aquaculture — actuellement en sommeil à Mayotte. Toutefois, les équipes apportent des analyses techniques sur les projets soumis pour avis ayant cette composante. De plus, l'équipe du Parc a apporté son appui sporadique à la filière perliculture.



Orientation 5

Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme.

Sensibilisation au réseau Reef check

L'objectif des animations Reef Check est de sensibiliser les jeunes adultes mahorais à l'état de santé des récifs coralliens.

En 2024, les équipes du Parc ont mis en place les animations suivantes :

- L'événement « Reef Check découverte » d'une journée sur Ngouja dédiée à une vingtaine d'adultes mahorais œuvrant dans des associations en faveur de la protection de l'environnement,
- Des interventions en classe et sur le terrain, auprès de 15 étudiants en première année de BTS « gestion et protection de la nature » du lycée agricole de Coconi,
- Des animations réalisées dans le cadre de la fête de la science auprès de plusieurs dizaines de collégiens.

Reef check
© Clémentine Cardon



Animation du réseau TsiÔno

Le réseau TsiÔno est aujourd'hui composé de 602 membres (néanmoins pas tous actifs). Des partages d'information sur différents supports (Facebook, fiche espèces...) ont maintenu une dynamique tout au long de l'année.

En 2024, les équipes du Parc ont mis en place les animations suivantes :

- Un événement de réseau d'une journée a rassemblé plus d'une vingtaine de personnes. Au programme : des ateliers sur l'outil TsiÔno et sur la reconnaissance et l'écologie des espèces observées.
- Des « Plongées à thème TsiÔno » : événements dont l'objectif est le recrutement de nouveaux membres, organisés en partenariat avec 3 clubs de plongée de Mayotte (Lagon maore Ngouja, Happy divers et Jolly Roger). Une cinquantaine de plongeurs ont ainsi été informés de l'existence et de l'intérêt du réseau, et formés à l'utilisation de l'application et à l'identification et l'écologie des espèces.

RÉSULTATS

53 nouveaux membres ont rejoint le réseau en 2024.



Élaboration du « Guide du lagon »

Le Parc naturel marin a achevé la réalisation du « Guide du lagon » : un document d'une soixantaine de pages conçu pour fournir des informations essentielles sur la réglementation et les bonnes pratiques à adopter selon

les lieux fréquentés ou les activités pratiquées dans le lagon. Ce guide intègre également des connaissances sur les écosystèmes et met en lumière les espèces emblématiques et protégées que l'on peut observer à Mayotte, offrant ainsi un outil pour sensibiliser et accompagner les usagers dans la préservation de leur environnement. Il sera imprimé et diffusé en 2025.



Accompagnement et valorisation des activités liées du tourisme autour de la mer

Le Parc naturel marin a mené un état des lieux des acteurs engagés dans l'écotourisme autour du lagon. Ces échanges ont permis d'identifier plusieurs priorités : (1) former les personnels et encadrants du secteur tourisme et loisirs aux écosystèmes du Parc (2) mettre à disposition des outils pédagogiques adaptés (3) favoriser la présence du Parc lors d'événements, notamment sportifs, afin de concilier loisirs et préservation de la biodiversité.

Certaines de ces actions ont déjà été initiées, notamment :

- Le financement de Ceta'Maore pour développer une mallette pédagogique sur les mammifères marins, en partenariat avec des opérateurs touristiques
- L'accompagnement de projets de sentiers pédagogiques sous-marins à Ngouja et Musical-plage,
- L'accompagnement de l'association « Les Apprentis d'Auteuil » dans la construction de ses discours de sensibilisation, dans le cadre de son projet de sorties en pirogue dans la baie de Boueni.

Développement du label « Engagé pour la nature » avec le Parc naturel marin

Le programme « Engagés pour la nature » avec le Parc naturel marin — n'a pas pu progresser en raison d'un manque de ressources humaines.

Orientation 6

Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon.

Promotion de la pirogue à rame et du patrimoine culturel marin

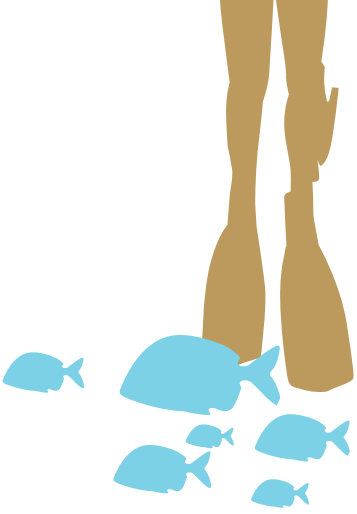
Le Parc et ses partenaires : l'association Laka, la Commune de Kani Kéli, la Communauté de communes du sud et l'Office du tourisme du sud ont organisé la troisième édition du Festival, et la dixième de la course de pirogue « le défi du fundi », le 10 novembre 2024, à la plage de M'bouini. Cette année, cet événement s'est déroulé sur une seule journée au lieu de deux.

RÉSULTATS

Ce moment fort du patrimoine culturel maritime a été un véritable succès avec un nombre de participants inédit — estimé à plus d'un millier —, car les visiteurs ont pu d'une part explorer le village des traditions liées à la mer et, d'autre part, assister voire participer aux différentes courses de pirogues, sur une même journée. De plus, une nouveauté a été introduite enrichissant l'événement : trois lauréats de l'appel à projets « L'art et la mer » étaient présents et ont restitué leurs travaux à travers des projections et des expositions.



Tabouret de Msindzani en céramique © David Lorieux



Sécurisation de la pêche vivrière à partir des pirogues traditionnelles

Le conseil de gestion du Parc a délibéré le 17 avril 2024 sur la composition d'une commission thématique dédiée aux pirogues traditionnelles. Elle comprend : la DEALM, l'association canoé-kayak touristique et Sportif de M'Bouini (Laka), la FMAE, la MNE et l'Association Amicale des piroguiers de Mayotte. Elle devrait se réunir pour la première fois en 2025.

Construction d'une alternative locale au Msindzani

Afin de préserver les récifs coralliens et de permettre à la femme mahoraise de perpétuer la tradition du Msindzani, le Parc naturel marin cherche à proposer une alternative au tabouret en corail habituellement utilisé. Le Parc a commandé une dizaine de tabourets à l'entreprise locale Céramique Mayotte, mais la livraison n'a pas encore pu être honorée.

Orientation 7

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

REMMAT : Animation du Réseau d'échouage mahorais des mammifères marins et des tortues marines

En 2024, le Parc a poursuivi son rôle d'animateur du REMMAT qui a permis de sauver une trentaine de tortues cette année et de recenser plusieurs centaines d'animaux en difficulté ou morts.

Les équipes ont organisé une « randonnée du REMMAT » à Mliha avec une trentaine de membres en présence de Jacques Fretey et d'Alexandre Girard, deux experts de renommée nationale sur les tortues marines.

En juin, le Parc a lancé une campagne de communication pour faire connaître le réseau comprenant une campagne d'affichage et la diffusion d'un spot télévision et radio.

Enfin, le Parc a travaillé sur un protocole local d'intervention et d'alerte en cas de désenchevêtrement d'un mammifère marin. L'ensemble des acteurs pertinents ont été sollicités avec la mise en place d'un groupe de travail.

BILAN DU REMMAT ANNÉE 2023

En 2023, le REMMAT a recensé 3 alertes de mammifères marins (1 dauphin enchevêtré et 2 dauphins bloqués sur le platier à marée basse). 202 tortues marines ont été retrouvées mortes (dont 88 % par braconnage). 31 tortues ont été retrouvées en détresse et 27 ont pu être renflouées après prise en charge.



Randonnées du REMMAT
© Emeline Regnault

Contribution à la bonne gestion des arrêtés de biotopes sur les tortues marines

Le Parc a poursuivi sa mission comme membre du comité de suivi des Arrêtés préfectoraux de protection de Biotope (APB) dédié aux tortues marines, notamment en coconstruisant la stratégie d'accès aux sites pour les professionnels de la mer.

Les inspecteurs de l'environnement du Parc ont également réalisé 5 opérations de surveillance sur ces sites, avec pour effet 3 contrôles et 2 procès-verbaux pour infraction.

Limitation de l'utilisation des ancrs grâce aux mouillages écologiques

Depuis fin 2003, le parc met à disposition des professionnels et usagers de la mer 103 dispositifs d'amarrages, soit 25 de plus qu'auparavant, tout autour du lagon de Mayotte. Ainsi, le Parc naturel marin de Mayotte dispose aujourd'hui de 64 bouées jaunes destinées aux unités de moins de 12 mètres et de moins de 7 tonnes et 39 bouées blanches destinées aux unités de moins de 20 mètres et de moins de 20 tonnes.

Cette année, le Parc a diffusé des messages dans la presse, sur le site internet du Parc et Facebook pour faire connaître cette action et le bon usage de ces dispositifs à travers une charte d'utilisation. Une affiche est également en cours de création.

Par ailleurs, le marché d'entretien se terminant en 2023, les équipes ont rédigé un nouveau Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et un marché a été notifié à un nouveau prestataire. Ce dernier a effectué une première visite de maintenance au cours de l'année. Toutefois, eu égard au cyclone CHIDO en fin d'année 2024, une campagne d'évaluation devra être lancée début 2025 pour faire un état des lieux d'éventuels dommages, informer les usagers et mettre en œuvre d'éventuelles réparations.

Atelier d'identification des cétacés lors de l'événement Premières bulles au pays du corail
© Laura Cottin / Office Français de la Biodiversité



Sensibilisation de tous les publics

Le Parc a souffert de l'absence de responsable de communication. La direction a assuré cette tâche, nécessairement moins ambitieuse que prévu.

Ainsi, le Parc a continué à soutenir le Festival international de l'image sous-marine de Mayotte qui s'est tenu à Mamoudzou au mois de mai.

Il a également communiqué et diffusé « l'annuaire des marées » comprenant des informations importantes sur la réglementation et la carte des nouveaux dispositifs d'amarrage.

Par ailleurs, Le Parc a rédigé plusieurs communiqués de presse, relayés par les journalistes : rappels sur la réglementation, activités du Parc, etc. La presse a été conviée à des événements comme le Festival Laka, Premières Bulles au pays du Corail ou encore les restitutions artistiques organisées dans le cadre du projet « L'art et la mer » en partenariat avec la direction des affaires culturelles de Mayotte.

Les « Trophées de l'environnement » ont couronné les travaux du Parc dans la catégorie « Eaux et rivières ». À ce titre, le suivi de l'épisode de blanchissement corallien a notamment été mis en avant. La participation à l'organisation du premier comité des financeurs de Mayotte, ainsi qu'à l'accompagnement des « Ambassadeurs du lagon » a également été souligné comme permettant de « faciliter l'ensemble des actions des acteurs environnementaux de l'île ». Enfin, les actions de sensibilisation comme « Premières bulles au pays du Corail » sont également plébiscitées.

Communication numérique

L'absence de responsable de la communication a limité nos capacités d'action en la matière. Toutefois, le Parc a veillé à maintenir le site internet vivant notamment concernant l'annonce des appels à projets (Ambassadeurs du lagon et p'tits fundis du lagon). De plus, les équipes ont entièrement remis à jour la page concernant les dispositifs d'amarrage, en mettant à disposition la carte et la charte. De plus, les outils de vulgarisation de la réglementation de la pêche auprès des usagers sont également téléchargeables depuis le site. Enfin, le Parc a publié plusieurs « posts » Facebook sur les pages du Parc et de TsiÔno.



Appel à projets « L'Art et la mer » : valorisation de nos liens à la mer grâce à la création artistique

L'appel à projets artistiques « L'Art et la mer » copiloté par le Parc et la Direction des affaires culturelles de Mayotte a été lancé en 2022. Sept projets avaient été sélectionnés, parmi 17 candidatures reçues. 3 ont été réalisés en 2023.

En 2024, ce sont quatre nouveaux projets qui ont été mis en œuvre sur Mayotte. De plus, Nicolas Judelewicz et Aude Gourichon, deux des artistes ayant mené leurs travaux en 2023 ont reçu une subvention complémentaire afin de poursuivre leur travail avec un plus fort ancrage territorial et une participation au festival Laka en 2024.

Ainsi, cette année Mayotte a accueilli sur son territoire les travaux artistiques suivants :

- Jean-Christophe Lanquetin a élaboré un ensemble d'installations, dessins et performances lors de plusieurs marches collectives dans la vasière des badamiers dont le résultat est un ensemble de tirages photos sur tissus. Ce projet a été réalisé en association avec « Le Royaume des fleurs » de Dzaoudzi-Labattoir, la Haute école des arts du Rhin de Strasbourg et le Conservatoire du littoral.
- Aude Gourichon a exposé son « herbier marin imprimé », cyanotypes de collectes marines imprimées sur des œuvres d'art local, réalisé avec des élèves du collège de Tsimkoura, au café Lascap de Mbovini, au Festival Laka et au PER de Coconi.
- Simon Rouby a créé un événement d'une journée avec la projection de « l'île au corail », des slams, un collage et une comédie musicale au Musée de Mayotte lors de la 9e nuit des musées, en association avec la scientifique Isabel Urbina Barreto et l'école primaire de Pamandzi.

- Nicolas Judelewicz a travaillé auprès de 7 classes des écoles primaires de Passi-Kéli et Mronabéja, et de deux classes du collège de Kani-Kéli et du Lycée de Chirongui. Ensemble, ils ont produit 15 créations sonores et musicales (« Lignes d'eau ») en prenant appui sur des contes et histoires enfantines et sur les images du lagon de Mayotte. La restitution de la résidence s'est tenue à l'école de Passi-Kéli et au cours du Festival Laka.
- Juliette Beckett a réalisé 7 fresques en céramique représentant le milieu marin, exposées sur les murs de la commune de Pamandzi et a travaillé avec des élèves de Petite-terre.
- Johanna Grégoire a exposé ses « écumoires à sel » en lien avec les « mamas Shingos » de Bendréle lors du Festival Laka.

Les équipes pédagogiques du Parc naturel marin sont également intervenues lors de plusieurs de ces manifestations pour apporter des connaissances aux jeunes sur le milieu marin.

En revanche, la brochure destinée à valoriser les artistes, les travaux réalisés ainsi que les partenaires du projet en mettant en valeur le lien entre l'art et la mer à travers les coulisses du processus créatif n'est pas encore finalisée. Par ailleurs, il a été décidé de ne pas lancer de nouvel appel à projets avant la clôture de celui-ci.

Collage de papier peint corail sur l'ancien bâtiment des douanes par l'artiste Simon Rouby
© Annabelle Djeribi



Animation de conférences et d'ateliers pédagogiques

Le Parc naturel marin a participé à une vingtaine d'événements organisés par différentes structures sur le territoire. Ces participations se sont concrétisées par des interventions en salle ou par des animations, notamment à travers la création de stands (fête de la nature, journée du patrimoine, etc.). Certaines de ces interventions se sont déroulées en dehors du cadre habituel de la « biodiversité » comme lors de la fête de la science, de forums des métiers, ou d'événements sportifs ; ce qui a permis au Parc de toucher un public plus large, au-delà de ses cibles habituelles.

Par ailleurs, les équipes ont mené des interventions auprès de publics spécifiques : acteurs de la police de l'environnement en mer (gendarmerie maritime, affaires maritimes), directeurs et enseignants d'établissements scolaires, etc.

RÉSULTATS

Au total, ces interventions ont permis de toucher environ 2000 personnes.



Stand du Parc naturel marin
© Emma Velez

Appel à projet « Les p'tits fundis du lagon » : Sensibilisation des scolaires

Le programme pédagogique du Parc naturel marin « Les p'tits fundis du lagon » offre chaque année l'occasion à des élèves du 1^{er} et 2^d degré, ainsi qu'à de jeunes adultes, de s'impliquer tout au long de l'année scolaire dans la découverte et la protection de la biodiversité marine. Ainsi les enfants reçoivent des interventions en classe et sur le terrain (mangroves et en mer) tout au long de l'année par les équipes du Parc et de ses partenaires associatifs.

Le Parc a rédigé un CCTP et un nouveau marché pour les sorties pédagogiques en mer, permettant d'embarquer les élèves à la découverte des richesses du lagon, a été notifié en 2024.

RÉSULTATS DE L'APPEL À PROJETS 2023-2024

Les 41 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2023 ont continué au cours du premier semestre 2024, touchant 2 328 élèves issu(e)s de 30 établissements et de 13 communes. Au total et malgré le contexte social qui a paralysé Mayotte début 2024, les agents du Parc ont réalisé 125 interventions en classe et 65 sorties pédagogiques en mer. Les associations partenaires (Oulanga na nyamba, GEPOMAY, Yes we canette) sont intervenues 109 fois pour compléter les thématiques abordées par les agents du Parc et donner aux élèves une vision d'ensemble sur les écosystèmes marins.

Les projets mis en œuvre par les scolaires ont été variés : sorties pédagogiques à la découverte du lagon, expositions pour sensibiliser les autres enfants de l'école, création d'outils ludiques, contes ou encore spectacles.

Lancement de l'appel à projets 2024-2025

Le Parc a ouvert un nouvel appel à projets pour l'année scolaire 2024-2025. 26 projets ont été sélectionnés pour toucher 3 291 élèves de 13 communes. Une nouveauté en 2024 : l'appel à projets a été partagé auprès des associations scolaires pour les jeunes hors cursus. Ainsi, 21 établissements scolaires, 4 associations et 1 centre social ont rejoint le programme des « P'tits fundis du lagon » en 2024.

Développement d'outils pédagogiques

De nouveaux outils pédagogiques ont été déployés :

- Trois panneaux pédagogiques magnétiques ont été créés pour comparer un récif sain à un récif dégradé, accompagnés d'une carte de Mayotte pour localiser les espèces emblématiques.
- Les Naturalistes de Mayotte ont mis à disposition une maquette illustrant le continuum terre-mer.



Premières bulles au pays du Corail 2024
© Annabelle Djeribi

Premières bulles au pays du Corail : sensibilisation des enfants hors du cadre scolaire

La journée « Premières bulles au pays du corail » a pris place le 31 juillet sur la plage des Badamiers, dans la commune de Dzaoudzi-Labattoir. Elle a permis à 100 jeunes de découvrir le milieu marin de manière concrète et d'être sensibilisés, au travers de plusieurs ateliers et activités nautiques, aux enjeux autour de ce milieu. Ainsi les jeunes ont pu passer leur aptitude à la natation, apprendre les gestes de premiers secours, réaliser leur baptême de plongée, naviguer en kayak, apprendre à reconnaître les oiseaux, les tortues marines et les mammifères marins, et être sensibilisés à la gestion des déchets ou encore au continuum terre-mer.

Appel à projets « les ambassadeurs du lagon » : création de relais de sensibilisation

Le Parc a lancé la 6^e édition de l'appel à projets les « Ambassadeurs du lagon », avec une stratégie de promotion visant à maximiser le nombre de candidats et de lauréats. En s'appuyant sur ses partenaires institutionnels et associatifs, le Parc naturel marin a organisé 7 sessions d'information et diffusé une plaquette de présentation pour faire connaître l'appel à projets. Au total, plus de 30 associations et collectivités ont soumis leur candidature, et 9 structures ont été retenues, pour un financement de 150 000 €. Les projets sélectionnés couvrent des initiatives variées, telles que la promotion du patrimoine culturel autour de la pirogue, la restauration de sites par le biais de chantiers participatifs, ou encore la création de nouveaux outils pédagogiques.

Pour renforcer les compétences des Ambassadeurs, cette nouvelle promotion a bénéficié d'une formation en deux temps : une journée en salle et une journée en mer. Cette formation visait à approfondir leurs connaissances de l'environnement marin et à les aider à diffuser des messages de sensibilisation clairs et pertinents dans le cadre de leurs projets. Des sorties conjointes en fonction des sujets traités par les Ambassadeurs ont également été organisées, telles que des sorties pêche à pied. Enfin, comme demandé par les lauréats lors de la Journée des Ambassadeurs 2023, le Parc a organisé la deuxième édition de cette journée en parallèle du lancement du « Comité des financeurs pour la biodiversité ». Ainsi, les associations ont pu rencontrer 8 financeurs publics lors de « rencontres rapides », afin de discuter des opportunités de financement pour leurs projets.



Formation des Ambassadeurs du lagon
© Apolline Abauzit

Le Parc rencontre les associations au Comité financeurs
© Marine Gachet



Mobilisation citoyenne : subventions au fil de l'eau

Le Parc naturel marin a appuyé financièrement plusieurs projets sur lesquels il s'était engagé en 2023 :

- Comité français de l'UICN : accompagnement d'Ambassadeurs du centre de Mayotte dans leurs projets sur des thématiques variées (mangrove, déchets, pêche).
- FMAE : formation, soutien logistique et accompagnement technique à des associations du Sud de Mayotte dans leurs actions de protection de la biodiversité marine.
- ONN : sensibilisation, accompagnement technique et administratif d'associations, suivis scientifiques (braconnage, tortues en alimentation) et animation de groupes de travail sur les tortues marines.
- RTT : maraudes de proximité, soutien aux initiatives citoyennes sur la thématique de la pollution, protection des rivières et de la ressource en eau, lutte contre les brûlis et l'érosion des sols dans la commune de Tsingoni.
- Réseau EED976 : création d'un centre de ressources dédié aux membres du réseau, accompagnement technique de projets d'éducation à l'environnement.
- Les Naturalistes de Mayotte : suivi participatif de la fréquentation des tortues marines sur la presqu'île de Saziley, préservation, restauration et gestion durable d'habitats d'intérêt pour les tortues marines sur la presqu'île, sensibilisation du grand public sur les tortues marines.

En 2024, le Parc a engagé les nouvelles subventions suivantes :

- Les Naturalistes de Mayotte : Poursuite du projet de recherche participatif sur les mangroves (Narisome Muhoko).
- ONN : reprise de l'animation du Réseau d'échouage mahorais des tortues marines et des mammifères marins (REMMAT).

Film de valorisation des actions de nos partenaires

Il a été décidé de décaler la réalisation de cette action en 2025 afin d'associer la future chargée de communication qui devrait intégrer le Parc l'année prochaine.

Orientation 8

Gouvernance

Assurer le bon fonctionnement du conseil de gestion

Quatre bureaux du conseil de gestion se sont tenus en 2024 : le 20 mars, le 23 mai, le 9 juillet et le 30 octobre. Ces bureaux ont permis aux membres de rendre des avis : 8 avis simples et 1 avis conforme, d'échanger sur les activités du Parc et sur des projets tels que l'usine de potabilisation par dessalement d'Ironi Bé. De plus, les membres du Conseil de gestion ont pris une délibération pour « un appel à une réalisation respectueuse et responsable des missions scientifiques marines à Mayotte ». Le Parc a également rédigé un rapport d'analyse des avis rendus par le Conseil de gestion, présenté aux membres.

Le conseil de gestion s'est réuni deux fois : le 17 avril et le 13 novembre.

- Au cours du premier Conseil de gestion, les membres ont voté des délibérations pour entériner le rapport d'activité 2023 et le programme d'action 2024, un avis simple a été rendu sur le PLUI-H de la communauté de commune de Petite Terre et deux commissions ont été créées : une relative à la révision du Plan de gestion du Parc et une autre sur les pirogues.
- Le second Conseil de gestion été principalement dédié à un avis conforme du conseil rendu par les membres sur l'usine de potabilisation par dessalement de Ironi Bé. Une délibération a également été rendue relative à la proposition de nouvelle directrice du Parc naturel marin.



Utunda
© Annabelle Djeribi

Émettre des avis sur les aménagements soumis à autorisation

Les membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte ont rendu 10 avis en 2024, dont 2 conformes. Le bureau a rendu 8 avis et le Conseil de gestion ont a rendu 2. Les 2 avis conformes concernaient : le projet relatif aux lignes maritimes de Mayotte, Longoni — Mamoudzou — Itoni et l'usine de potabilisation par dessalement d'Ironi Bé. Ils ont été tous deux rendus favorables, mais avec réserves, prescriptions et recommandations.

La Commission avis du Conseil de gestion s'est réunie deux fois en 2024 : le 28 mars et le 08 novembre. La première a échangé sur le PLUI-H de Petite Terre et sur une demande de prélèvement d'organismes marins dans le lagon de Mayotte qui a abouti à la délibération prise par le bureau du Conseil de gestion suivant sur « une réalisation respectueuse et responsable des missions scientifiques marines à Mayotte ». La seconde commission était entièrement dédiée au projet d'usine de potabilisation par dessalement d'Ironi Bé.

Afin d'apporter la meilleure expertise possible aux services instructeurs et porteurs de projets, et aux membres du conseil, les équipes du parc ont participé à des réunions de cadrage et préparé les notes techniques, parfois grâce à l'appui d'experts. Par ailleurs, les équipes du Parc ont rendu une vingtaine d'avis de l'Office français de la biodiversité relatifs au milieu marin.



Veiller au respect de la réglementation

En 2024, les inspecteurs de l'environnement du Parc naturel marin de Mayotte ont réalisé des missions de police judiciaire et administrative, en mer et sur le littoral en autonomie ainsi qu'en interservices OFB (Service départemental) et avec d'autres établissements et services de l'État (DEALM, Affaires maritimes, Gendarmerie maritime, etc.). Les thématiques de ces opérations, leur fréquence, leur temporalité et leur spatialité ont été définies conformément aux documents de planifications stratégiques et suite à plusieurs groupes de travail avec les acteurs locaux concernés, aboutissant à la mise en forme d'un plan d'action pour l'année.

Ces actions ont mobilisé 8 agents ainsi que 2 embarcations et ont permis le contrôle des activités des usagers du lagon, professionnels comme plaisanciers. Les zones de protection fortes ont été particulièrement surveillées tout comme les pratiques dont les pressions sont les plus dommageables pour les écosystèmes marins (braconnage, pollution, perturbation de mammifères marins...). Pour la première fois, les agents du Parc ont également réalisé des contrôles administratifs sur le suivi du respect des prescriptions des arrêtés préfectoraux pour des projets ayant un impact sur le milieu marin, en collaboration avec les services de la DEALM.

Les équipes ont menées un total de 65 sorties, dont 21 en interservices sur les thématiques de la pêche maritime, des mouillages de navires, des travaux et rejets en zone portuaire, de protection des espèces protégées et de leur habitat ainsi que sur les arrêtés de protection de biotope. Cet effort a mené les équipes à réaliser 217 contrôles touchant 378 personnes et 185 embarcations.

RÉSULTATS

Certains de ces contrôles ont été jugés non conformes et ont amorcé l'ouverture de 28 procédures d'enquête judiciaire, regroupant 52 infractions relevées. Lors de ces enquêtes, 193 matériels de pêche ont été appréhendés, 1283 produits de la pêche représentant un poids total de 266 kg ainsi que 3 embarcations. Les liens étroits entre les inspecteurs de l'environnement du Parc naturel marin et le tribunal judiciaire de Mamoudzou ont permis une réponse pénale rapide et proportionnée.

Construire le tableau de bord du Parc

Un projet inter-parcs autour de la gestion des données (plan de gestion des données et tableaux de bord) est en cours d'élaboration. Le Parc Naturel Marin de Mayotte participe à ce projet en faisant valoir ses spécificités et le travail déjà réalisé jusqu'alors, notamment sur la geo-spécialisation des indicateurs.

Comment va le lagon ?

La synthèse « Comment va le lagon » n'a pas pu être réalisée comme souhaité et se fera de concert avec le lancement du prochain plan de gestion.

Initier la révision du Plan de gestion actuel

Une commission « révision du Plan de gestion » a été créée lors du conseil de gestion du mois d'avril 2024 sur la base des membres volontaires intéressés : la DMSOI, la DEALM, le CDL, l'UM, la CAPAM, Happy Divers, les Naturalistes de Mayotte, la FMAE, MNE, ONN et l'EAM.

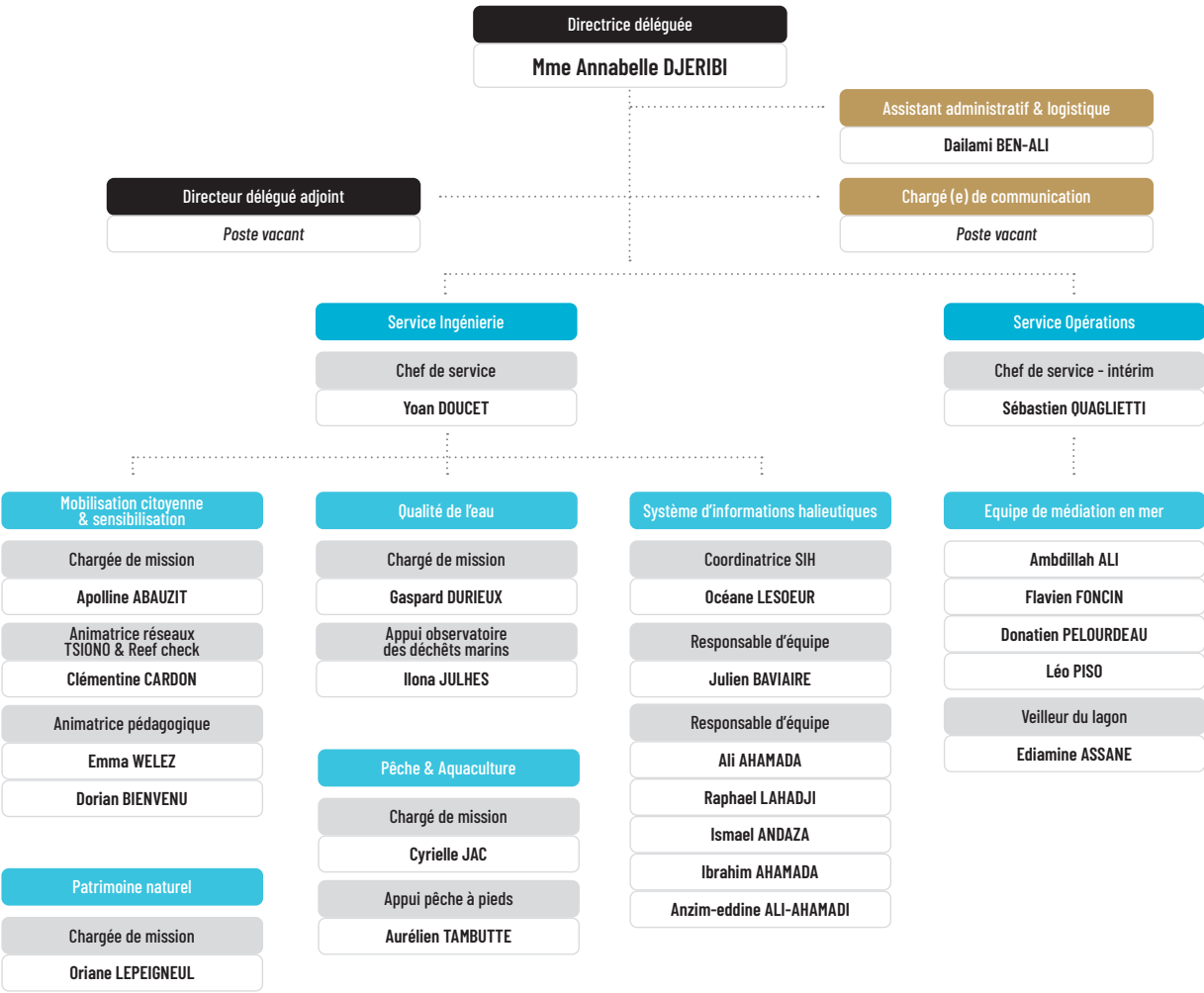
La révision du Plan de gestion s'amorce par un bilan du plan de gestion en cours. À ce titre, un appel d'offres remporté par la société BIOTOPE a été rédigé et les premières consignes et bibliographies du Parc transmises. Le bilan sera réalisé au cours de l'année 2025 en concertation avec les membres du Conseil de gestion.



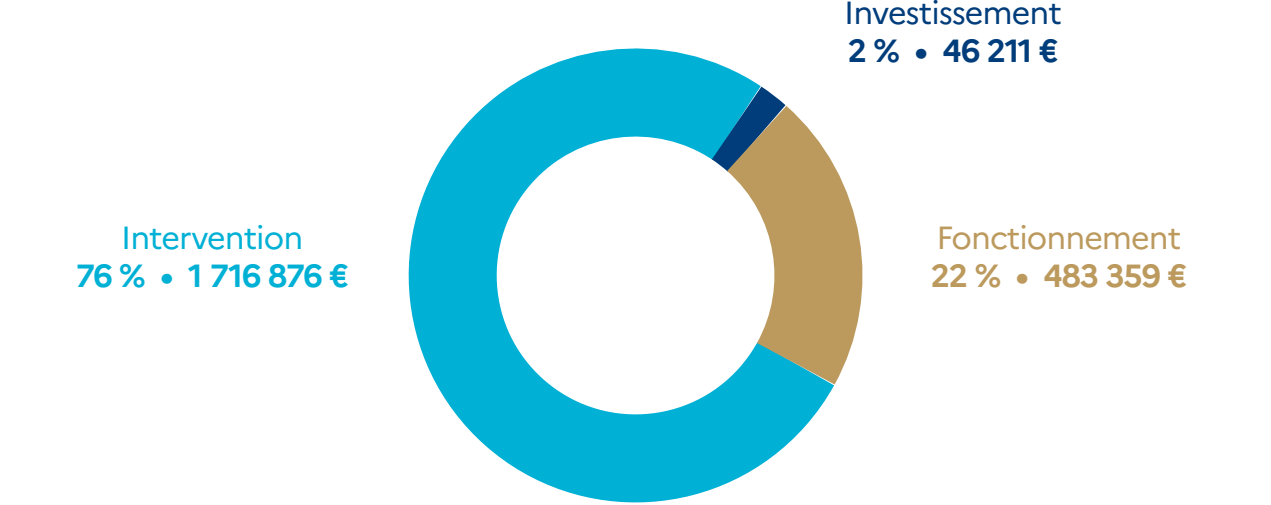
Annexes

Organigramme des équipes du Parc

Organigramme au 31/12/2024



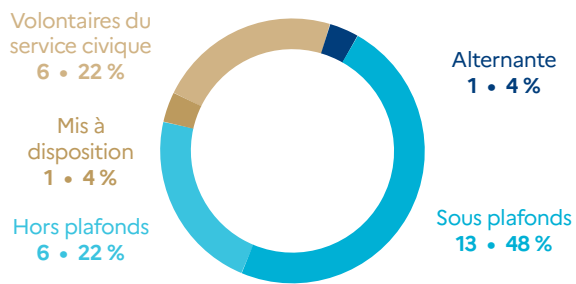
Répartition du budget 2024



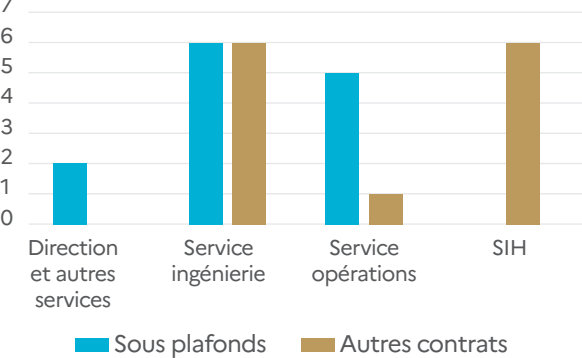
Avis rendus par le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte en 2024

Date	Instance	Type d'avis	Objet de l'avis
20/3/2024	Bureau	Avis simple	Zac de doujani
17/4/2024	Conseil de gestion	Avis simple	PLUIH de la communauté de communes de Petite Terre
23/5/2024	Bureau	Avis simple	Demande d'autorisation d'une campagne géophysique marine sur le site d'Ironi Bé
23/5/2024	Bureau	Avis simple	Demande au cas par cas pour un projet d'aménagement de la plage de Longoni
9/7/2024	Bureau	Avis simple	Projet revu de classement de la mangrove d'Ironi Bé en APB
9/7/2024	Bureau	Avis simple	Projet revu de classement de la mangrove de Chiconi/Mangajou en APB
9/7/2024	Bureau	Avis simple	Projet revu de classement de la mangrove de Dzoumonyé / Bouyouni en APB
9/7/2024	Bureau	Avis conforme	Demande d'autorisation environnementale du projet relatif aux "lignes maritimes de mayotte : Longoni-Mamoudzou-Iloni"
9/7/2024	Bureau	Avis simple	Demande d'AOT en DPM sur la plage de Sakouli
13/11/2024	Conseil de gestion	Avis conforme	Usine de potabilisation par dessalement d'Ironi Bé

Répartition des agents par contrat



Répartition des agents par service et contrats



Subventions versées par le Parc naturel marin de Mayotte en 2024

Nom bénéficiaire	Type de financement	Projet	Montant total projet	Date	Subvention demandée au Parc	% d'aide de l'OFB
Agir pour le développement intégré du Nord de Mayotte	AAP Ambassadeurs du lagon	Découvrir et apprendre à pagayer avec une pirogue traditionnelle à voile	55 324 €	Août 2024	13 000 €	23%
Amicale de Dembeni	AAP Ambassadeurs du lagon	Vers une nouvelle approche de l'amélioration du cadre de vie sur la commune de Dembeni	52 500 €	Août 2024	16 000 €	30%
Apprentis d'Auteuil	AAP Ambassadeurs du lagon	Laka Ya Baraka	25 000 €	Août 2024	20 000 €	80%
ASPTT	AAP Ambassadeurs du lagon	Projet et actions sur la sensibilisation et protection des tortues marines sur Mliha et sur l'environnement envers la population dans les communes du Grand Nord de Mayotte	29 000 €	Août 2024	15 500 €	53%
Direction de la culture et de la lecture publique	AAP Ambassadeurs du lagon	Concours d'écriture du département : « Mayotte, son lagon si beau mais si fragile »	28 940 €	Août 2024	20 000 €	69%
Ceta'Maore	AAP Ambassadeurs du lagon	Ceta'Malette	52 000 €	Août 2024	20 000 €	38%
Mayotte Entraide Etudiants	AAP Ambassadeurs du lagon	Trace ton parcours (5ème édition)	27 000 €	Août 2024	13 000 €	48%
Fahamou Maecha	AAP Ambassadeurs du lagon	Les gardiens de la mangrove	27 460 €	Août 2024	19 222 €	70%
Association culturelle et environnementale de Poroani	AAP Ambassadeurs du lagon	Ambassadeurs du lagon dans les villages sur le site de la plage et la mangrove d'Antana Bé	38 192 €	Août 2024	13 000 €	34%
Associations Jeunesse Ya Messo Milatarehi Said Ali AHMED	AAP P'tits fundis du lagon	La lagon hier aujourd'hui et demain	4 803,30 €	Novembre 2024	3 500 €	72,87%
CCAS - Yassine Boinali	AAP P'tits fundis du lagon	Histoires et contes du lagon de mayotte	25 671,33 €	Novembre 2024	7 480 €	73,31%
LEA Espérance - Isabelle TRANCHANT	AAP P'tits fundis du lagon	Génération apprentis du Lagon 2024-2025	31 556,21 €	Novembre 2024	12 000 €	53,02%
Lycée de SADA Marc-Henri RENARD	AAP P'tits fundis du lagon	Une symbiose entre moi et mon lagon	16 019,27 €	Novembre 2024	2 993 €	55,39%
École Bambo Ouest MARI Fatihou	AAP P'tits fundis du lagon	Sauvons notre lagon pour l'avenir de tous	14 815 €	Novembre 2024	7 330 €	75,53%
Pamandzi 3 - GRIGT Stéphanie - Issa AHAMADA	AAP P'tits fundis du lagon	Arts en plastique pour l'océan	24 568 €	Novembre 2024	4 360 €	76,52%
Collège Kawéni1 CHANTAVONG Mélanie - TORTUES	AAP P'tits fundis du lagon	Les tortues marines de Mayotte	3 480 €	Novembre 2024	200 €	5,75%
Naturalistes de Mayotte	Fil de l'eau - convention	Narisome Mohuko 2	218 000 €	Mai 2024	48 000 €	22%
Angalia	Fil de l'eau	29° Festival international de l'image sous-marine de Mayotte	31 943 €	Mai 2024	12 000 €	38%
Oulanga Na Nyamba	Fil de l'eau - convention	Coanimation du Réseau Echouage Mahorais de MAmmifères marins et Tortues marines 2025-2028	305 001 €	Décembre 2024	183 001 €	60%
GEPOMAY	Fil de l'eau - convention	Suivi de l'avifaune côtière marine	99 646 €	Décembre 2024	61 808 €	62%
Institut pour la Recherche et le développement	Fil de l'eau - convention	Projet Plasma2 - mieux comprendre les origines des pollutions plastiques dans les bassins versants cotiers de Mayotte pour changer les pratiques locales et d'ailleurs			293 491 €	

Les subventions en nature ne sont pas listées ici

Liste des membres du nouveau conseil de gestion

Membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte depuis le 01/06/2022		
Représentants de l'États et de ses établissements publics		
Directeur.trice de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	M. Bastien CHALAGIRAUD	Tout membre du même service
Directeur.trice de la mer sud de l'océan Indien	M. Nicolas LE BIANIC	Tout membre du même service
Directeur.trice de l'environnement, de l'aménagement et du logement	M. Jérôme JOSSERAND	Tout membre du même service
Commandant.e de la zone martitime sud de l'océan Indien	M. Cyrielle de CERVAL	Tout membre du même service
Représentant.e local.e du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	M. Jérémie AMIOT	Tout membre du même service
Représentant.e du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte	M. Abal-Kassim CHEIK AHAMED	Tout membre du même service
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, ou d'organismes à compétence territoriale		
Représentant (e) - Conseil départemental de Mayotte	Mme Zaounaki SAINDOU	Mme Zaminou AHAMADI
Représentant (e) - Conseil départemental de Mayotte	Mme Zouhourya MOUAYAD BEN	M. Ali OMAR
Représentant (e) - Conseil départemental de Mayotte	M. Madi Moussa VELOU	M. Daoud SAINDOU MALIDE
Représentant (e) de commune impliquée dans le parc naturel marin	M. Ali MOUSSA BEN	M. Chanrani ABDOU
Représentant (e) de commune impliquée dans le parc naturel marin	M. Laïthidine BEN SAÏD	Mme Houzainya ANLI MOGHEAZY
Représentant (e) de commune impliquée dans le parc naturel marin	Mme Tatiana Prescilla PRAT	M. Abdourahmane MOHAMED ELAMINE
Représentant (e) des organismes compétents dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	M. Mohamed MADIBACAR	M. Mikidadi MADIHALI
Représentant (e) du Conseil économique, social et environnemental local (CESE)	M. Abdou S. DAHALANI	non désigné
Représentant du Conseil de la culture, de l'environnement et de l'éducation de Mayotte (CCEE)	M. Bruno BROUARD-FOSTER	non désigné
Représentants des organisations professionnelles		
Représentant (e) des pêcheurs	M. Charif ABDALLAH	non désigné
Représentant (e) des pêcheurs	M. Issouffi ABDALLAH	non désigné
Représentant (e) local de la pêche hauturière	M. Laurent PINAULT	non désigné
Représentant (e) local d'association de pêcheurs	M. Ibrahim OUIRDANE	non désigné
Représentant (e) local d'association de pêcheurs	M. Mahadali MIKIDADI	non désigné
Réprésentant (e) local de l'aquaculture	M. Harache ABDOULMAJID	non désigné
Représentant (e) de syndicat locaux de la pêche professionnelle	M. Régis MASSEAU	non désigné
Représentant (e) de structures coopératives locales de pêche	M. Pierre BAUBET	non désigné

Représentant (e) de la CCI - Chambre de Commerce et d'Industrie locale	M. Bourahima Ali OUSSENI	M. Charles-Henri MANDALLAZ
Représentant (e) de l'UM - Union maritime locale	M. Norbert MARTINEZ	M. Christian CORRE
Représentant (e) local des opérateurs nautiques	M. Nicolas CHABOT	non désigné
Représentant (e) local de structures compétentes en matière de tourisme	M. Michel AHMED	non désigné
Représentant (e) local de structures compétentes en matière de plongée sous-marine	M. Antoine TORDEUR	M. Cyril MOULIN
Représentants des associations d'usagers		
Représentant (e) local des pêcheurs en pirogue	M. Madi Saindou	Tout membre de l'association
Représentant (e) local des plaisanciers	Mme Françoise TESTUD-VINET	Tout membre de l'association
Représentant (e) local des apnéistes	Mme Bérénice PREVOT	Tout membre de l'association
Représentant (e) local des pêcheurs à pieds	M. Combo OUSSENI	Tout membre de l'association
Représentant (e) local des pêcheuses au djarifa	Mme Zainabou FAKIHI	Tout membre de l'association
Représentant (e) d'une organisation locale de sports nautiques	Mme Anfiathi AHAMADA	Tout membre de l'association
Représentants locaux d'associations ou de fédérations de protection de l'environnement		
Réprésentant (e) local d'association ou de fédération de protection de l'environnement	M. Michel CHARPENTIER	Tout membre de l'association
Réprésentant (e) local d'association ou de fédération de protection de l'environnement	M. Madi ALI	Tout membre de l'association
Réprésentant (e) local d'association ou de fédération de protection de l'environnement	M. Fabrice NICOL	Tout membre de l'association
Réprésentant (e) local d'association ou de fédération de protection de l'environnement	M. Anffane TOUFFAIL	Tout membre de l'association
Réprésentant (e) local d'association ou de fédération de protection de l'environnement	M. Boinaé SAID BOINA	Tout membre de l'association
Personnalités qualifiées		
Expert (e) dans le domaine de l'halieutique	M. Marc LEOPOLD	Mandat à tout autre membre du Conseil de Gestion
Expert (e) dans le domaine de la biodiversité récifale et des écosystèmes associés	Mme Pascale CHABANET	Mandat à tout autre membre du Conseil de Gestion
Expert (e) dans le domaine des mammifères marins	M. Vincent RIDOUX	Mandat à tout autre membre du Conseil de Gestion
Expert (e) dans le domaine des sciences humaines et sociales	Mme Esmeralda LONGEPEE	Mandat à tout autre membre du Conseil de Gestion
Expert (e) dans le domaine de la qualité de l'eau et de l'assainissement	M. Jean-Louis GONZALEZ	Mandat à tout autre membre du Conseil de Gestion
Expert (e) dans le domaine de la formation maritime	M. Eric BELLAIS	Mandat à tout autre membre du Conseil de Gestion
Représentant de l'organisme chargé de la gestion de la réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses		
Représentant (e) de l'organisme chargé de la gestion de la réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses	M. Franck LUSTENBERG	Mme Sophie MARINESQUE



Parc naturel marin de Mayotte

Centre d'affaires de l'aéroport
Aéroport de Mayotte
97615 Pamandzi

02 69 60 73 65
parcmarin.mayotte@ofb.gouv.fr

Le rapport d'activités 2024
du Parc naturel marin de Mayotte
a été approuvé par le conseil de gestion
le XX XXX 2025



www.parc-marin-mayotte.fr